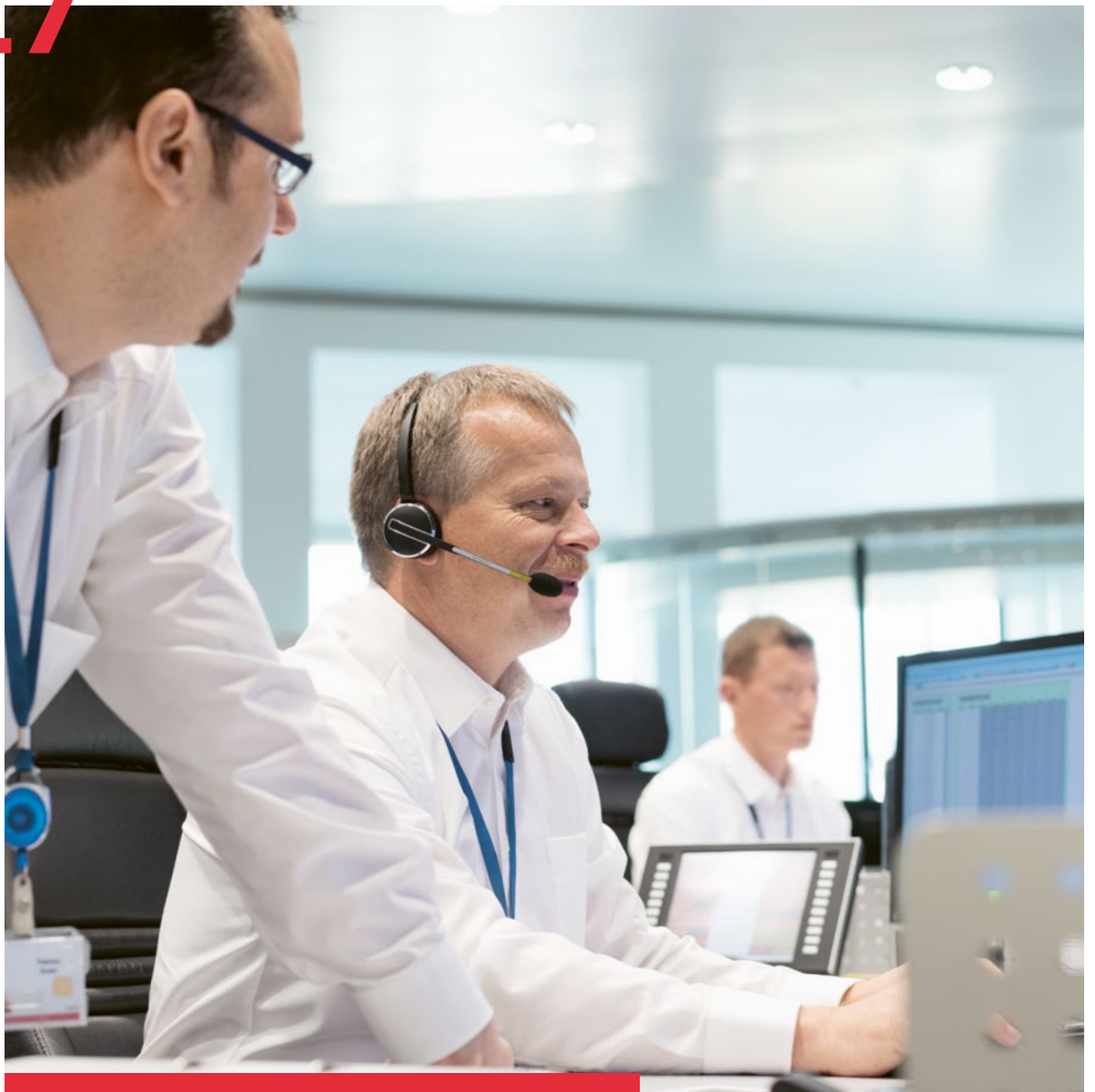


Rapport annuel 2017



Sommaire

<u>02</u>	Éditorial
<u>04</u>	Rétrospective
<u>10</u>	Rapport financier
<u>12</u>	Rapport de situation
<u>18</u>	Comptes annuels Swiss GAAP RPC
<u>52</u>	Comptes annuels statutaires
<u>72</u>	Gouvernement d'entreprise

Départ pour l'avenir énergétique



Adrian Bult

Yves Zumwald

Chère lectrice, cher lecteur,

La Suisse s'est prononcée pour le virage énergétique. Le 21 mai 2017, la population a approuvé la nouvelle loi sur l'énergie et s'est ainsi exprimée en faveur d'une sortie progressive de l'énergie nucléaire, de mesures d'encouragement des énergies renouvelables et de l'augmentation de l'efficacité énergétique. Swissgrid a d'ores et déjà pris en compte ces changements dans sa planification du réseau. Il y a deux ans, le «Réseau stratégique 2025» a permis de déterminer toutes les lignes et installations qui doivent être étendues ou renouvelées d'ici 2025 afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement à long terme. La sortie successive de l'énergie nucléaire a joué un rôle important dans le choix des projets. Il s'agit soit de produire ces capacités manquantes d'une manière différente en Suisse, soit de les importer de l'étranger. Les besoins en termes de transport du réseau de transport suisse évoluent en conséquence.

L'extension du réseau est un élément clé du virage énergétique. Il est nécessaire d'accélérer les procédures d'autorisation pour que Swissgrid soit en mesure d'étendre le réseau de transport en temps opportun. La «Stratégie Réseaux électriques» adoptée par le Parlement permet d'optimiser les procédures jusqu'à présent fastidieuses et de clarifier les responsabilités et les rôles, ce qui renforcera la sécurité juridique pour Swissgrid. Le projet pose en outre les bases d'une intégration plus précoce des parties concernées, des autorités et des associations.

Non seulement les changements opérés dans le secteur énergétique en Europe et en Suisse influencent l'extension du réseau de transport, mais ils se traduisent aussi par des exigences accrues en matière de sécurité de l'exploitation. Par conséquent, la production étrangère croissante issue des énergies renouvelables entraîne des modèles de production très différents avec à la clé des flux de charge volatiles. Puisque la Suisse est exclue du Market Coupling, des flux de charge non prévus se répercutent davantage sur les éléments de réseau. Swissgrid ne peut pas relever seule les futurs défis concernant la surveillance et la gestion des flux d'énergie, elle n'y parviendra qu'en coopérant avec ses partenaires européens. Swissgrid collabore d'ores et déjà étroitement avec les gestionnaires de réseau de transport européens afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement dans le réseau interconnecté européen.

Cette collaboration avec les partenaires européens est toutefois compromise. À défaut d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE, Swissgrid est de plus en plus écartée du développement du marché européen de l'électricité. S'ajoute à cela la remise en

question par la Commission européenne de la coopération de Swissgrid au niveau technique. Malgré sa position centrale en Europe, Swissgrid n'aurait plus aucune possibilité d'influencer les nouveaux développements. D'autant plus importante est la nomination d'Yves Zumwald au comité du REGRT-E, le Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité, de même que celle de Doris Barnert, en mi-2018, au conseil de surveillance de TSCNET Service GmbH, une coopération de gestionnaires de réseau de transport européens pour augmenter la sécurité des réseaux à très haute tension.

Des changements vont également avoir lieu en interne. Swissgrid s'installera au nouveau siège principal à Aarau en milieu d'année et se rapprochera, en tant que gestionnaire du réseau, ainsi des clients et des partenaires. Cette année également, Swissgrid présente la Stratégie 2022 et la nouvelle image qu'elle a adaptée dans ce cadre. Swissgrid pose ainsi durant le nouvel exercice les bases du développement de la société nationale pour l'exploitation du réseau – à l'extérieur comme en interne.

Adrian Bult
Président du
Conseil d'administration

Yves Zumwald
CEO

Rétrospective

L'exercice passé a été marqué par des défis à relever dans l'exploitation du réseau de transport, des progrès accomplis dans son extension et des incertitudes quant à la participation en Europe.

La vague de froid en janvier 2017 a rudement mis à l'épreuve les opérateurs du centre de conduite du réseau: les températures glaciales ont impacté les flux d'énergie dans toute l'Europe. La France a dû importer une quantité importante d'énergie à cause de la forte consommation nationale liée aux chauffages électriques et du fait que 23 des 58 centrales nucléaires n'étaient pas raccordées au réseau en raison de travaux de révision. En conséquence, les lignes transfrontalières vers la France ont été sollicitées plus fortement que d'habitude. Étant donné que la Suisse importe beaucoup d'énergie en hiver, des congestions se sont produites simultanément sur d'autres lignes au niveau des frontières au nord de la Suisse. La situation du réseau a cependant également été en partie tendue pendant l'été. Les importants flux de transit, la forte production énergétique nationale et le nombre réduit de lignes disponibles en raison des travaux de révision ont pesé sur le réseau de transport et ont contraint les opérateurs à recourir plus souvent à des mesures de redispatching afin de garantir la sécurité de l'exploitation du réseau. Malgré ces changements à court terme des utilisations des centrales électriques et les défis évoqués, Swissgrid a garanti l'exploitation sans interruption du réseau de transport suisse durant l'exercice passé.

Swissgrid suppose que les défis liés à une exploitation sûre du réseau continueront d'augmenter à l'avenir. C'est donc d'arrache-pied que l'introduction du nouveau système de conduite du réseau a été préparée, lequel constitue la base de la gestion de l'exploitation du réseau. En plus de la surveillance constante du réseau, le nouveau système permet de commander directement les postes de couplage depuis les deux centres de contrôle, ce qui augmente le niveau d'automatisation et ainsi l'efficacité et la sécurité de l'exploitation du réseau de transport suisse. Fin 2017, la moitié de tous les postes de couplage était déjà commandée avec le nouveau système.

Progrès dans l'extension du réseau

L'objectif premier de Swissgrid est de garantir la sécurité de l'approvisionnement et, de cette manière, l'exploitation sûre du réseau. Pour garantir cette sécurité à moyen terme et à long terme, il ne suffit pas d'entretenir l'infrastructure de réseau, il convient également de la renouveler et de l'étendre. Swissgrid a atteint de nombreux jalons en ce qui concerne l'extension du réseau en 2017 – notamment dans d'importants projets de construction, qui sont d'une grande importance pour le transport de l'énergie hydraulique depuis les montagnes vers les centres de consommation du Plateau. La ligne pour le raccordement de la nouvelle centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance entre Châtelard et la sous-station de La Bâtiaz est en service depuis l'été 2017. Pour soulager la région, Swissgrid construit à partir de 2018 une liaison souterraine entre cette sous-station et la ligne existante de Chamoson à Romanel. Swissgrid a démarré les travaux de génie

civil pour étendre la ligne entre Pradella et La Punt en Engadine au cours de l'été 2017. En Haut-Valais, des fondations ont déjà été construites sur le tronçon entre Mörel et Ulrichen.

Pour tirer profit des synergies, Swissgrid mène des projets de ligne en collaboration avec d'autres partenaires, tels que les CFF par exemple. Dans la vallée d'Uri, deux lignes existantes entre Amsteg et Mettlen sont regroupées sur un nouveau tracé, réduisant ainsi d'une dizaine le nombre de pylônes dans la région. Les travaux à cette fin ont commencé fin 2017. Au Tessin, Swissgrid et les CFF réalisent un projet de ligne supplémentaire. Les lignes communes entre Manno et Mendrisio ont été déplacées dans un tunnel. La liaison exploitée depuis la fin 2017 améliore la sécurité de l'approvisionnement dans toute la région du Sottoceneri.

Les nouveaux postes de couplage: plus petits et plus compacts

Swissgrid est responsable de 125 sous-stations et de 145 postes de couplage au plus haut niveau de réseau suisse. Ceux-ci sont nécessaires pour gérer et transformer les flux d'énergie dans les niveaux de réseau inférieurs. En 2017, Swissgrid a mis en service un transformateur 380/220 kV dans la sous-station de Beznau. Celui-ci intervient en cas d'injection insuffisante de la centrale nucléaire de Beznau, ce qui augmente la capacité d'importation à la frontière nord de la Suisse et améliore la sécurité de l'approvisionnement dans l'agglomération de Zurich.

Cette année aussi, Swissgrid a également installé un nouveau transformateur 380/220 kV dans la sous-station de Romanel et mis en service un nouveau poste de couplage isolé au gaz («GIS»). Ces installations sont nettement plus compactes et plus petites que les postes de couplage en plein air traditionnels. Swissgrid exploite également une installation de ce type à Laufenburg depuis le printemps 2017. À Rüthi, Swissgrid a mis en place une nouvelle sous-station, augmentant ainsi la sécurité de l'approvisionnement en Suisse orientale: grâce à cela, en cas de défaillance d'un élément de réseau, Swissgrid est en mesure de dévier les flux d'énergie et ainsi d'éviter de surcharger les lignes dans cette région.

Décisions importantes pour les projets soumis aux procédures d'autorisation

En 2017, d'autres projets de construction importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» ont considérablement avancé. Le Tribunal fédéral a confirmé la décision d'approbation des plans de l'Office fédéral de l'énergie concernant la ligne entre Chamoson et Chippis. Swissgrid peut donc démarrer la construction de la ligne aérienne. La nouvelle liaison revêt une importance nationale étant donné qu'elle augmente les capacités de transport de l'énergie produite en Valais vers les grands centres de consommation du Plateau.

En ce qui concerne la ligne entre Bassecourt et Mühleberg, Swissgrid a déposé le dossier d'approbation des plans pour l'augmentation de la tension de 220 kV à 380 kV auprès de l'Inspection fédérale des installations à courant fort au cours de l'exercice passé et a commencé la mise à l'enquête publique dans les communes. Le renforcement de la ligne joue un rôle important pour la sécurité de l'approvisionnement dans l'agglomération de Berne en raison de la déconnexion de la centrale nucléaire de Mühleberg du réseau en 2019 et de la nécessité de compenser l'injection manquante par des importations. En outre, Swissgrid a établi des corridors de planification pour la nouvelle ligne entre Niederwil et Obfelden et présenté ces derniers aux cantons d'Argovie et de Zurich, ainsi qu'aux autorités locales et associations. La ligne fait partie intégrante du projet de réseau entre Beznau et Mettlen.

Entretien et maintenance – la base d'une exploitation fiable

Un réseau entretenu régulièrement est la condition sine qua non d'une exploitation fiable. Swissgrid inspecte ainsi en permanence le réseau de transport suisse. Au besoin, des travaux de maintenance sont réalisés sur les sous-stations et les lignes. Swissgrid doit à chaque fois planifier précisément la révision des lignes ou des sous-stations étant donné que ces dernières doivent être mises hors tension pour l'entretien et ne sont donc pas à disposition de l'exploitation. En 2017, Swissgrid a notamment terminé l'assainissement de la ligne entre Sils im Domleschg et Soazza. Sur cette liaison qui passe par le col du San Bernardino, Swissgrid a renforcé plus de 50 pylônes depuis 2013 et utilisé en partie de nouveaux conducteurs.

Minimiser l'impact sur l'environnement

Les projets d'infrastructure de Swissgrid impactent la nature et le paysage. Les projets de ligne sont donc soumis à une étude de l'impact sur l'environnement. Swissgrid établit un rapport d'impact sur l'environnement en collaboration avec des bureaux de l'environnement indépendants. L'objectif est de minimiser autant que possible l'impact sur l'environnement. Swissgrid prend, entre autres, des mesures de substitution: lors du raccordement de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, une forêt d'aunés noirs, un paysage de pâturages et boisé, ainsi qu'un biotope ont pu être valorisés dans la région. En tant que mesure de substitution aux travaux de défrichage dans le cadre de la liaison entre Mörel et Ulrichen, Swissgrid a par exemple valorisé des sites secs rares et libéré de nombreux alpages, réalisant ainsi une compensation écologique.

Swissgrid entretient le dialogue

Swissgrid entretient activement le dialogue avec la population, les communes et les associations. Une communication transparente et en temps opportun est essentielle pour informer directement toutes les parties prenantes et mener à bien les projets de construction tels que prévus. En Valais, Swissgrid a informé les habitants à plusieurs reprises au sujet de l'important projet de ligne entre Chamoson et Chippis dans le cadre de réunions d'information, de même que lors de la Foire du Valais organisée en automne à Martigny. À Lyss et à Tavannes, Swissgrid a directement informé la population avant la mise à l'enquête publique du dossier d'approbation des plans de la ligne entre Bassecourt et Mühleberg. Les responsables des communes et les associations environnementales ont également été informés des projets d'infrastructure à cette occasion. Swissgrid nourrit également un dialogue actif avec les responsables politiques. Plusieurs rencontres ont ainsi été organisées en 2017 avec des parlementaires et des hommes politiques locaux.

Swissgrid exploite les avantages de la numérisation, par exemple dans le choix du corridor de ligne optimal. Le projet 3D Decision Support System, développé en collaboration avec l'EPF Zurich, trouve le tracé idéal de la ligne en prenant en compte la plus grande acceptation de tous les acteurs concernés. Le système présente les solutions en trois dimensions. Le 3D Decision Support System sera utilisé pour la première fois pour la ligne prévue entre Mettlen et Innertkirchen.

Swissgrid accueille régulièrement des visiteurs du monde entier. En 2017, plus de 1300 personnes, dont des délégations du secteur de l'électricité suisse et étranger, ont pu observer le travail des opérateurs dans le centre de conduite du réseau. Que ce soit lors d'une conférence, comme le Forum des réseaux, de réunions de groupes-bilan ou de la journée d'information sur l'utilisation du réseau, Swissgrid entretient l'échange et le dialogue avec le secteur.

Liaisons avec l'Europe – la participation est menacée

La coopération avec les secteurs suisse et européen est indispensable afin que Swissgrid puisse garantir l'exploitation sûre et efficace du réseau de transport suisse et mettre les capacités de transport adéquates à disposition. Le réseau interconnecté européen permet de répartir la charge de tous les pays participants, ce qui permet une compensation transfrontalière de la défaillance d'une centrale grâce à la coopération internationale. En 2017, Swissgrid et 19 autres propriétaires du réseau ont signé ensemble une déclaration d'intention dans le cadre du projet MARI (Manually Activated Reserves Initiative). L'objectif est de développer ensemble une plate-forme d'échange d'énergie de réglage tertiaire avec une durée d'activation de 30 minutes. Swissgrid participe également au projet TERRE (Trans European Replacement Reserve Exchange), qui permettra à l'avenir un appel d'énergie de réglage tertiaire coordonné au niveau international avec une durée d'activation de 12,5 minutes. En 2017, Swissgrid a en outre élargi sa coopération avec la France concernant l'énergie de réglage primaire. Les centrales électriques de six pays différents peuvent désormais soumettre des offres dans le cadre de ventes aux enchères pour la puissance de réglage primaire.

En 2017, la Commission européenne a posé la base légale de ces projets internationaux. Il a été décidé qu'à l'avenir, la Suisse ne pourra y prendre part qu'à condition d'avoir signé un accord sur l'électricité. La mise en péril de la sécurité du réseau constitue la seule exception. Pour Swissgrid, il est très important de pouvoir coopérer sur le plan technique en Europe afin de garantir la stabilité du réseau et la sécurité de l'approvisionnement en Suisse. Swissgrid s'engage donc dans les principaux comités nationaux et internationaux et assure ainsi une collaboration sans faille avec l'Europe. À défaut d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE, Swissgrid est toutefois de plus en plus écartée du développement du marché européen de l'électricité.

Préparations en vue du déménagement prévu en 2018

En 2017, Swissgrid a effectué d'autres adaptations dans l'organisation et, ce faisant, optimisé les processus et augmenté l'efficacité et l'efficacités. Des changements ont également eu lieu au sein de la Direction et du Conseil d'administration de Swissgrid: Jörg Spicker, qui, en sa qualité de membre de la Direction, dirigeait la division Market depuis octobre 2013, a décidé de quitter son poste et de continuer à travailler pour Swissgrid en tant que Senior Advisor. Yves Zumwald dirige temporairement cette division. Le Conseil d'administration a élu Regula Wallimann, Dominique Gachoud et Kerem Kern pour remplacer ses membres sortants Doris Russi Schurter, Michael Wider et Andrew Walo.

L'exercice passé, Swissgrid a atteint des jalons importants en ce qui concerne le déménagement au nouveau siège principal à Aarau. Le concept de bureau novateur contribue nettement à la réduction des voies de communication et à la simplification de la collaboration. Avant d'emménager dans les bureaux du nouveau siège, Swissgrid fait peau neuve. L'entreprise renforce ainsi son positionnement auprès des différentes parties prenantes ainsi que son profil en tant que gestionnaire de réseau. Dans la Stratégie 2022, Swissgrid souligne son rôle en tant qu'épine dorsale de la sécurité de l'approvisionnement et pose les bases d'un avenir énergétique plus sûr – au profit de la population suisse.

Subvention des énergies renouvelables – nouvel organe d'exécution

D'ici 2035, la production issue des nouvelles énergies renouvelables doit augmenter à 11 400 GWh par an – tel que prescrit dans la nouvelle loi sur l'énergie. La rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) et la rétribution unique (RU) sont les éléments clés pour atteindre cet objectif. Jusqu'à présent, les demandes concernant ces deux instruments d'encouragement étaient traitées par Swissgrid.

Création de Pronovo AG

L'exécution des programmes d'encouragement a été réorganisée au 1^{er} janvier 2018. Un organe d'exécution indépendant devrait gérer l'encaissement des suppléments réseau ainsi que le versement des RU et des RPC. C'est ce qui a été décidé en adoptant la nouvelle loi sur l'énergie. Dans le même temps, la saisie des garanties d'origine (GO) devrait également être transférée au nouvel organe d'exécution. Lors de l'exercice passé, Swissgrid a préparé cette séparation et a annoncé le 8 novembre 2017 la création de la filiale indépendante, Pronovo AG. Le nouvel organe d'exécution a démarré son activité opérationnelle le 3 janvier 2018. Le siège de Pronovo se trouve à Frick.

Autres modifications apportées par la nouvelle loi sur l'énergie

La nouvelle loi sur l'énergie a d'autres conséquences: à partir du 1^{er} janvier 2018, le supplément réseau passe de 1,5 à 2,3 centimes par kWh. La Confédération utilisera ces recettes supplémentaires pour financer de nouveaux instruments d'encouragement. La nouvelle loi profite également à quelques rares propriétaires de projets déjà réalisés ou prêts à l'être dans le secteur de la force hydraulique, de l'énergie éolienne, de la géothermie et de la biomasse, qui sont annoncés depuis longtemps déjà pour la rétribution à prix coûtant du courant injecté.

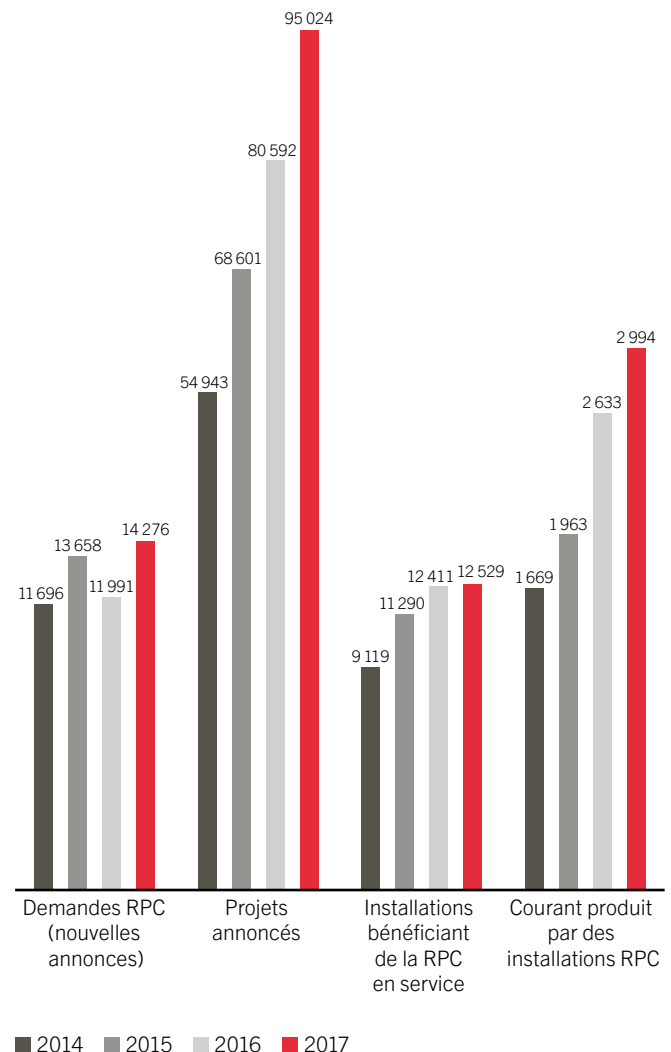
En ce qui concerne les installations photovoltaïques, CHF 120 millions sont mis à disposition pour la rétribution unique en 2018. Grâce à la nouvelle loi sur l'énergie, des propriétaires de grandes installations photovoltaïques, dont la puissance excède 30 kW, profitent également de ces contributions aux investissements. En raison de la longue liste d'attente, il faudra attendre plusieurs années avant que la rétribution ne soit versée pour les installations récemment mises en service.

La rétribution unique confirme son succès

La demande de subventionnement d'énergies renouvelables reste forte. Sur les quelque 95 000 demandes de subvention reçues l'an dernier, 14 810 concernaient des nouvelles annonces, la plupart d'entre elles pour la rétribution unique d'installations photovoltaïques. L'importance de ces instruments d'encouragement augmente constamment. Depuis son introduction et jusqu'à la fin 2017, 35 000 installations photovoltaïques dotées d'une puissance installée de 260 MW ont bénéficié de la subvention d'investissement unique. Au total, près de CHF 314 millions ont été versés sous forme de subventions jusqu'à la fin 2017.

Fin 2017, 12 600 installations subventionnées par la RPC étaient en service. Ces installations ont produit 2800 GWh de courant, soit 5% de la consommation annuelle d'électricité de la Suisse.

Chiffres clés



Rapport financier

<u>12</u>	Rapport de situation
<u>12</u>	Modèle d'entreprise réglementaire
<u>14</u>	Marche des affaires
<u>15</u>	Évaluation des risques
<u>17</u>	Perspectives
<u>18</u>	Comptes annuels Swiss GAAP RPC
<u>18</u>	Compte de résultat
<u>19</u>	Bilan
<u>20</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>21</u>	Évolution des fonds propres
<u>22</u>	Annexe
<u>45</u>	Rapport de l'auditeur
<u>52</u>	Comptes annuels statutaires
<u>52</u>	Compte de résultat
<u>53</u>	Bilan
<u>54</u>	Tableau des flux de trésorerie
<u>55</u>	Annexe
<u>64</u>	Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
<u>65</u>	Rapport de l'organe de révision

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels conformément aux dispositions Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Cadre conceptuel, chiffres 7 et 34).

Modèle d'entreprise réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de valeur ajoutée de l'économie électrique se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport de l'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI).

La Commission fédérale de l'électricité (EiCom) contrôle l'application de la LApEI et de l'OApEI. L'EiCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Si nécessaire, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale pour l'exploitation du réseau, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport ainsi que son entretien écologiquement viable et efficace. La société a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Réglementation «Cost Plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'EiCom contrôle a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «Cost Plus», où «Cost» renvoie au principe de couverture des coûts, et «Plus» au bénéfice d'exploitation.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons, par exemple, les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel ainsi que des prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts calculés. Le montant des intérêts calculés dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer (WACC).

La BNV se compose notamment des installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), des immobilisations incorporelles ainsi que de l'actif circulant net déterminé sur une base mensuelle et des différences de couverture cumulées.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre les coûts réels et les produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Le taux WACC s'applique également aux différences de couverture, qui sont incluses dans les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation. Celles-ci influent sur le montant des coûts de capital. Les déficits augmentent les coûts de capital, tandis que les excédents les réduisent.

Réglementation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multipliées par le coût moyen pondéré du capital (WACC). L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividende et/ou thésaurisation des bénéfices). Ainsi, il résulte de la réglementation «Cost Plus» un rendement égal au coût moyen pondéré du capital (WACC).

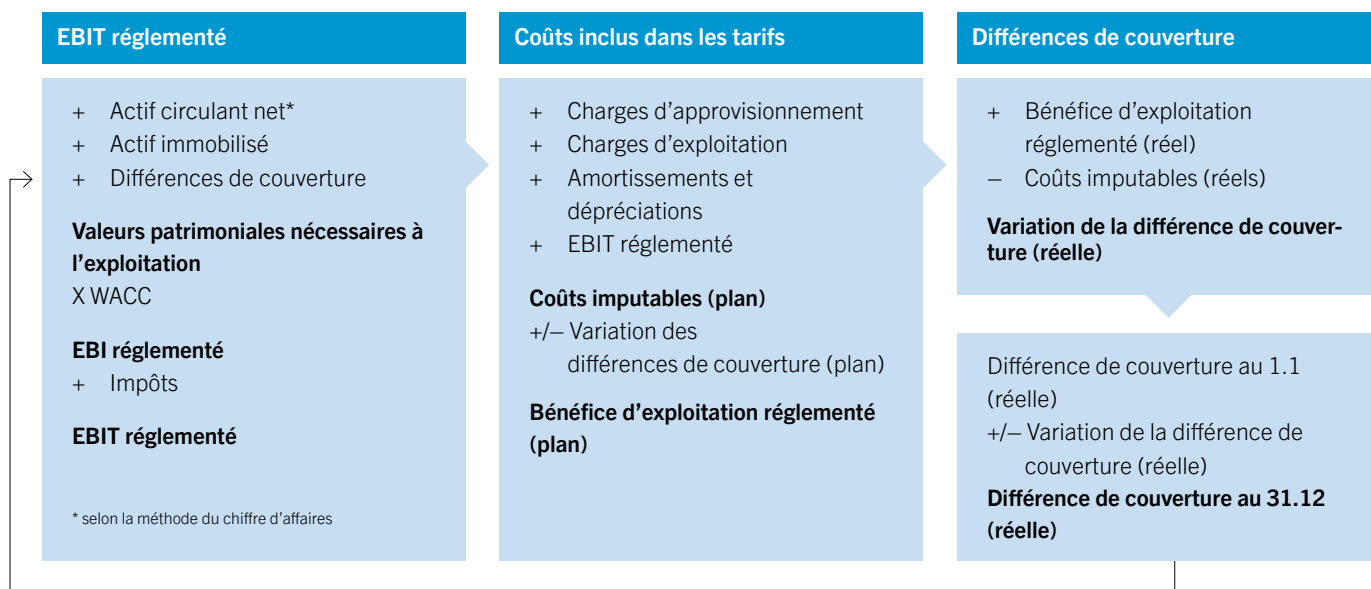
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la réglementation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Puisque le WACC représente un taux d'intérêt théorique pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire



Marche des affaires

(valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 294,1 millions, sont nettement inférieures à celles de l'exercice précédent (CHF 767,3 millions), qui incluaient l'indemnisation de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EICOM du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Même corrigées de cette valeur, les charges d'approvisionnement ont diminué par rapport à l'exercice précédent.

Dans le segment Utilisation du réseau, en 2017, les indemnités ultérieures pour les coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport ont été inférieures de CHF 52,2 millions par rapport à l'exercice précédent.

Les charges d'approvisionnement dans le segment Prestations de services système générales ont également baissé par rapport à 2016. La baisse de CHF 30,2 millions pendant l'exercice sous revue résulte d'une diminution des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, les charges d'approvisionnement attribuables aux prestations de services système individuelles (Pertes de transport et Énergie réactive) ont augmenté de CHF 41 millions par rapport à l'exercice précédent. Outre l'augmentation de la quantité d'énergie de pertes de transport acquise par rapport à 2016, la nette hausse des prix de l'énergie durant l'exercice 2017 a principalement pesé sur les charges d'approvisionnement.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui totalisent CHF 199,8 millions, se situent presque CHF 10 millions au-dessous de l'exercice précédent (CHF 209,2 millions).

La baisse des coûts d'exploitation s'explique par la réduction du poste Matériel et prestations de tiers de CHF 13,4 millions par rapport à 2016. On enregistre notamment une baisse des coûts engagés pour les conduites des installations de réseau (CHF -5,3 millions), les prestations de projet, de conseil et les prestations en nature (CHF -9,1 millions) par rapport à l'exercice précédent. Alors que la mise en service du nouveau système de conduite du réseau fin 2017 a d'ores et déjà permis d'automatiser la commande de la moitié des postes de couplage et de remplacer ainsi des contrats pour les conduites des installations de réseau, la baisse des coûts des activités de projet et, de manière générale, de la demande de prestations de tiers a entraîné une diminution des prestations de matériel et de tiers par rapport à l'exercice précédent.

Comparé à l'exercice précédent, les charges de personnel n'ont que légèrement augmenté à CHF 1,6 million. La moyenne annuelle des postes à temps plein s'établit à 453,7 (exercice précédent: 448,3 FTE) pour le règlement des activités centrales, et 40,0 (exercice précédent: 33,8 FTE) pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne). Par conséquent, Swissgrid employait en moyenne 493,7 salariés à temps plein en 2017 (exercice précédent: 482,1 FTE).

Les autres charges d'exploitation ont augmenté de CHF 2,4 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de rentes de droit de superficie plus élevées. Dans sa décision du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport, l'EICOM a également fixé des valeurs plus élevées pour les rentes de droit de superficie à indemniser de manière récurrente. L'exercice précédent, l'indemnisation des rentes de droit de superficie plus élevées pour les années 2013–2016 était incluse dans l'indemnité découlant de la mise en œuvre de la décision de l'EICOM et figurait ainsi au poste Charges d'approvisionnement.

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles s'élèvent à CHF 143,2 millions pour l'exercice sous revue et ont donc augmenté de CHF 11,5 millions par rapport à l'exercice précédent. Tandis que les amortissements sur immobilisations corporelles n'ont que légèrement augmenté de CHF 113,6 millions à CHF 116,1 millions, les amortissements sur immobilisations incorporelles enregistrent une forte hausse de CHF 9 millions, qui s'explique par la mise en service de projets importants en valeur (le système de conduite du réseau entre autres), dont les amortissements sont réalisés pour la première fois en 2017.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net dans le segment Utilisation du réseau enregistre une nette baisse d'environ CHF 290 millions par rapport à l'exercice précédent. Comparé à la période précédant la période sous revue, Swissgrid a enregistré moins de recettes issues de la vente aux enchères des capacités de congestion aux frontières nationales. Pendant l'exercice sous revue, Swissgrid a utilisé des revenus de ventes aux enchères de 2017 déjà réalisés et des revenus de ventes aux enchères 2016 qui n'ont encore pas été utilisés au cours de l'exercice précédent, soit un montant de CHF 136 millions, pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. En revanche, en 2016, les revenus de ventes aux enchères des années 2013–2016 s'élevaient à CHF 433,8 millions.

En raison de la diminution des recettes tarifaires, les chiffres d'affaires nets ont baissé dans les segments Prestations de services système générales (CHF -14,7 millions) et Pertes de transport (CHF -11,1 millions) par rapport à l'exercice précédent. Ce n'est pas le cas du segment Énergie réactive, qui voit son chiffre d'affaires net augmenter de CHF 26,7 millions. Cette augmentation

s'explique par l'affectation plus importante issue des recettes de tarif PSS générales par rapport à l'exercice précédent, soit CHF 26,2 millions.

Le chiffre d'affaires net a globalement baissé de CHF 1250,8 millions à CHF 948,2 millions par rapport à l'exercice précédent, principalement à cause du fort recul des revenus nets dans le segment Utilisation du réseau.

Les différences de couverture nettes (déficits cumulés moins excédents cumulés) ont pu être réduites de CHF 220,6 millions au cours de l'exercice sous revue.

Malgré le net recul du chiffre d'affaires net, dans le segment Utilisation du réseau, les déficits ont été réduits de CHF 201,9 millions.

Comme au cours de l'exercice précédent, le segment Prestations de services système générales enregistre un excédent, ce dernier ayant de nouveau augmenté de CHF 41 millions dans ce segment.

Dans l'exercice sous revue, le segment Pertes de transport a entièrement absorbé son excédent enregistré fin 2016 en raison de la forte hausse des charges d'approvisionnement. Au 31 décembre 2017, il affiche un déficit de CHF 29,9 millions.

Le segment Énergie réactive a réduit ses déficits de CHF 26,4 millions suite à l'augmentation des revenus nets.

EBIT, résultat financier et résultat de l'entreprise

Aux termes de la loi, l'EBIT de Swissgrid correspond au montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) multiplié par le coût moyen pondéré du capital (WACC) et augmenté des impôts.

La réduction du WACC de 4,70 à 3,83% décidée pour 2017 par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a un impact négatif sur l'EBIT et le résultat de l'entreprise. À CHF 124,9 millions, l'EBIT de l'exercice sous revue est en nette baisse de CHF 33,1 millions par rapport à l'EBIT de l'exercice précédent (CHF 158 millions). Le résultat de l'entreprise passe de CHF 91,9 millions à CHF 65,3 millions, soit une baisse de CHF 26,6 millions.

Bilan et tableau des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan détenus à titre fiduciaire) est en baisse sur un an (CHF -405,0 millions) et s'établit à CHF 3,094 milliards. La baisse du bilan provient en majorité de la mise à disposition des liquidités fin 2016 pour le règlement au 3 janvier 2017 de l'indemnisation pour un montant de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EiCom le 20 octobre 2016.

Comme durant les exercices précédents, la dotation en fonds propres absolue a été relevée par le résultat de l'entreprise. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des différences de couverture nettes, se situait à 35,5% au 31 décembre 2017 (contre 29,8% au 31 décembre 2016).

Le règlement de l'indemnisation de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom évoquée précédemment a eu un effet négatif sur les flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation à hauteur de CHF 13,9 millions. Les flux de trésorerie résultant des activités d'investissement s'établissent à CHF 200,3 millions, soit légèrement en dessous du niveau de l'exercice précédent (CHF 212,1 millions). Dans l'exercice sous revue, aucune dette financière n'était à rembourser (contre CHF 40,8 millions l'exercice précédent), ce qui explique la diminution des flux de trésorerie résultant des activités de financement.

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques porte sur toute l'organisation. Elle est dérivée des normes établies ISO 31000 et COSO ERM.

La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les cadres dirigeants à tous les niveaux à gérer consciemment les risques, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer sciemment les risques à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. Elles sont mises en œuvre dans l'unité Gestion des risques, qui gère le processus de gestion des risques et dirige une équipe de spécialistes dans toutes les unités opérationnelles de Swissgrid.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les risques principaux sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend la définition des valeurs cibles/seuils et des stratégies de gestion des risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le profil de risque n'a pas sensiblement changé par rapport à l'exercice précédent. Les risques proviennent de l'environnement politique et réglementaire national mais aussi international, du contexte économique dans le secteur et des évolutions du marché européen.

La numérisation augmente les risques dans les secteurs de la sécurité de l'approvisionnement, de la commande du réseau et de la gestion du réseau.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. Des tendances à la centralisation en Europe et une limitation de l'accès à des organes importants restreignent la marge de manœuvre.

À défaut d'accord sur l'électricité entre l'UE et la Suisse, le système électrique suisse est de plus en plus écarté des processus européens, mettant à moyen terme en péril la stabilité du système et la capacité d'importation. Sans accord sur l'électricité, il restera encore difficile d'imposer les intérêts de la Suisse.

Exécution du «Réseau stratégique 2025»

La Stratégie énergétique 2050 adoptée par la population et la stratégie Réseaux électriques adoptée par le Parlement ont un effet positif sur la mise en œuvre du «Réseau stratégique 2025». En adoptant le premier paquet de mesures de la Stratégie énergétique, les délais de la procédure de plans sectoriels et de la procédure d'approbation des plans sont réduits chacun à deux ans maximum.

La possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral se restreint désormais à des questions juridiques fondamentales. Néanmoins, des travaux importants dans le cadre du «Réseau stratégique 2025» restent marqués par des procédures très lentes et par de nombreux recours, ce qui complique l'élimination de congestions du réseau en raison des grandes incertitudes en termes de planification qui sont toujours présentes.

Sécurité de l'approvisionnement

Swissgrid est tributaire d'infrastructures techniques pour son activité, notamment des réseaux énergétiques et de communication ainsi que des systèmes informatiques qui lui permettent de commander et de régler le réseau de transport et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. Une panne d'alimentation à grande échelle provoque d'énormes dommages économiques.

La défaillance de fonctions de commande importantes, ou bien des données indisponibles ou falsifiées peuvent nuire sensiblement à la gestion du réseau, provoquant dans le pire des cas des pannes d'alimentation. Des événements naturels, des erreurs humaines, des pannes matérielles et logicielles, de même que des actes criminels, comme les cybercrimes, sont susceptibles d'occasionner des interruptions sur le réseau de transport.

En outre, un comportement spéculatif d'acteurs du marché, leur insolvabilité ainsi qu'une réserve de réglage insuffisante peuvent entraîner un déséquilibre critique entre la production et la consommation.

Swissgrid réduit en permanence les risques au moyen de redondances, de plans d'urgence, de sites alternatifs et d'une sélection minutieuse des fournisseurs, et est donc en mesure de fournir les prestations nécessaires.

Sécurité et cyberrisques

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid recèlent des risques. Des personnes peuvent être gravement blessées en travaillant. Pour minimiser autant que possible ce risque, Swissgrid investit constamment dans la sécurité et la culture du risque et met en œuvre un ensemble complet de mesures techniques et organisationnelles.

Les cyberrisques représentent un défi énorme, en raison de la rapidité de l'évolution technique, de la quantité des possibilités d'attaque et de la mise en réseau croissante des systèmes au-delà de l'entreprise. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore constamment ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de se défendre.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie:

Risque de liquidité: la liquidité est garantie en permanence grâce à une planification constante et la surveillance des besoins financiers, la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi qu'à des lignes de crédit bancaire autorisées.

Risque de change: le risque de change est limité au moyen d'une couverture naturelle et par des opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Risque de taux d'intérêt: le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Si besoin, des instruments financiers dérivés peuvent également être utilisés pour réduire davantage le risque.

Risque de contrepartie: les contreparties financières font l'objet d'une vérification constante, elles sont surveillées et des limites de tolérance individuelles sont fixées pour ces dernières. Les risques de contrepartie opérationnels sont régulièrement surveillés.

Perspectives

Perspectives stratégiques

Dans les années à venir, Swissgrid restera concentrée sur ses tâches principales, à savoir la sécurité au travail, la sécurité de l'approvisionnement, l'extension du réseau et l'efficacité.

Le premier but étant de garantir la protection des collaborateurs et de l'infrastructure. Des installations correctement entretenues et des systèmes IT fiables sont essentiels, c'est pourquoi Swissgrid investit constamment dans leur exploitation et leur entretien.

La sécurité de l'approvisionnement revêt une importance élémentaire pour l'économie nationale suisse. L'introduction d'un nouveau système de conduite du réseau contribue énormément à la gestion efficace du réseau de transport.

Un autre objectif consiste à mettre en œuvre le «Réseau stratégique 2025» en temps utile. La planification établie au printemps 2015 tient compte de tous les facteurs d'influence à moyen et long terme pour le développement du réseau.

Swissgrid fournit en outre des efforts supplémentaires afin d'augmenter durablement l'efficacité et l'efficacité. Elle poursuit systématiquement la mise en œuvre des mesures d'optimisation des coûts globaux.

À côté de ces tâches principales, Swissgrid a également fixé d'importantes priorités stratégiques pour 2018. L'intégration de la Suisse dans l'Europe est une priorité absolue. Malgré l'absence d'accord sur l'électricité, Swissgrid œuvre pour garantir au mieux l'accès au marché européen en s'engageant dans les principaux comités nationaux et internationaux. Swissgrid renforce également sa coopération avec les gestionnaires de réseau de transport voisins et d'autres partenaires en Europe.

Dans la foulée, Swissgrid adopte la nouvelle stratégie jusqu'en 2022 et commence à mettre en œuvre les nouveaux axes prioritaires formulés.

Le déménagement dans le nouveau siège principal, à Aarau, aura lieu jusqu'en milieu d'année. L'infrastructure et les dispositifs de protection sont en place afin que le changement au début de l'été puisse avoir lieu sans affecter l'exploitation opérationnelle.

Recherche et développement

Swissgrid coopère avec des institutions de recherche nationales et internationales afin de pouvoir continuer à mener à bien ses missions de manière sûre et économique. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets qui sont réalisés en collaboration avec des hautes écoles et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement de l'ordre

de CHF 150 à 250 millions par an. Bien que la nouvelle ligne 380 kV Chamoson–Chippis ait été approuvée par le Tribunal fédéral en septembre 2017, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation en raison du maintien des restrictions, notamment au niveau des autorisations en ce qui concerne la transformation ou la construction de nouvelles liaisons entre les lignes. En planifiant à moyen terme, il est présumé que les investissements dans le réseau s'élèvent à environ CHF 150 à 200 millions par an.

Coûts d'exploitation

Une nouvelle baisse des coûts d'exploitation est prévue en 2018, rendue possible par des mesures d'efficacité et de consolidation qui restent prioritaires.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'entreprise réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) et du WACC. Le WACC, affichant 3,83% pour 2018, communiqué par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), reste inchangé par rapport à l'année dernière. Par conséquent, l'EBIT et le résultat de l'entreprise attendus en 2018 devraient se maintenir au niveau de 2017.

En adéquation avec la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices dégagés sont thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint et en fonction de la situation de financement. De cette manière, le ratio de fonds propres peut être accru davantage, et le financement stable de Swissgrid assuré sur le long terme.

Acquisition d'éléments du réseau

La prochaine acquisition d'installations du réseau aura lieu au début de l'année 2018. Il s'agit en l'occurrence d'installations du réseau de transport qui, pour divers motifs juridiques, n'avaient pas pu être acquises jusqu'à maintenant par Swissgrid. À l'instar des acquisitions réalisées jusqu'à aujourd'hui, la valeur de ces installations du réseau acquises sera ajustée pour la première fois à l'automne 2018. Néanmoins, les effets attendus sur le bilan de Swissgrid (hausse de l'actif immobilisé, des fonds propres et des capitaux empruntés) seront probablement très limités.

Suite à la décision de l'ECom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires net	4, 5	948,2	1 250,8
Autre produit d'exploitation	4, 6	19,8	18,2
Variation des différences de couverture	4, 15	-220,6	-16,4
Prestations propres à l'actif		14,6	13,6
Total des produits d'exploitation		762,0	1 266,2
Charges d'approvisionnement	4, 5	294,1	767,3
Marge brute		467,9	498,9
Charges de matériel et prestations de tiers	7	84,5	97,9
Charges de personnel	8	88,2	86,6
Autres charges d'exploitation	9	27,1	24,7
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		268,1	289,7
Amortissements sur immobilisations corporelles	13	116,1	113,6
Amortissements sur immobilisations incorporelles	13	27,1	18,1
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	4	124,9	158,0
Produits financiers	10	0,4	0,7
Charges financières	11	44,7	44,6
Résultat avant impôts		80,6	114,1
Impôts sur le bénéfice	12	15,3	22,2
Résultat de l'entreprise		65,3	91,9

Résultat par action

CHF	2017	2016
Résultat de l'entreprise	65 336 297	91 913 462
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	317 917 131	316 724 580
Résultat non dilué par action	0,21	0,29
Effet de dilution résultant de la conversion des prêts convertibles	-0,04	-0,08
Résultat dilué par action	0,17	0,21

L'effet de dilution résulte de la potentielle conversion des prêts convertibles en fonds propres. Avec une conversion potentielle au 1^{er} janvier de l'exercice sous revue, les charges d'intérêts auraient diminué de CHF 33,1 millions (exercice précédent: CHF 32,5 millions). Étant donné que les impôts sont pris en compte dans le modèle d'affaires réglementé de Swissgrid, la conversion aurait induit une augmentation du résultat

de l'entreprise de CHF 33,1 millions (exercice précédent: CHF 32,5 millions). Parallèlement, le nombre moyen d'actions en circulation aurait également augmenté de 267 223 122 unités (exercice précédent: 281 624 053 unités). Il en résulte un effet potentiel de dilution de CHF -0.04 par action (exercice précédent: CHF -0.08).

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations corporelles	13	2 247,9	2 196,3
Immobilisations incorporelles	13	174,9	169,2
Immobilisations financières	14	10,9	10,3
Déficits à long terme	15	132,8	331,1
Actif immobilisé		2 566,5	2 706,9
Actifs détenus à titre fiduciaire	16	46,6	34,4
Déficits à court terme	15	138,9	139,0
Stocks		2,1	2,1
Créances résultant de livraisons et de prestations	17	158,2	173,5
Autres créances	18	2,5	5,7
Comptes de régularisation actifs	19	49,5	43,5
Liquidités	20	176,2	428,2
Actif circulant		574,0	826,4
Actif		3 140,5	3 533,3

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Capital-actions		317,9	317,9
Réserves de capitaux		404,0	404,0
Réserves de bénéfice		347,3	303,7
Fonds propres		1 069,2	1 025,6
Engagements financiers à long terme	21	1 570,0	1 712,1
Provisions à long terme	22	32,4	45,6
Excédents à long terme	15	83,0	57,7
Fonds de tiers à long terme		1 685,4	1 815,4
Passifs détenus à titre fiduciaire	16	46,6	34,4
Engagements financiers à court terme	21	142,2	–
Engagements résultant de livraisons et de prestations	23	53,5	495,9
Autres engagements	24	13,4	12,3
Comptes de régularisation passifs	25	125,0	141,3
Provisions à court terme	22	3,3	3,4
Excédents à court terme	15	1,9	5,0
Fonds de tiers à court terme		385,9	692,3
Fonds de tiers		2 071,3	2 507,7
Passif		3 140,5	3 533,3

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2017	2016
Résultat de l'entreprise		65,3	91,9
Charges financières	11	44,7	44,6
Produits financiers	10	-0,4	-0,7
Impôts sur le bénéfice courants	12	26,4	23,3
Amortissements	13	143,2	131,7
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-	-0,2
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	14	-	-0,2
Variation des provisions	22	-13,3	-3,7
Variation des stocks		-	0,8
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		15,3	-14,9
Variation des autres créances		3,2	-2,3
Variation des comptes de régularisation actifs		-6,0	6,5
Variation des différences de couverture	4, 15	220,6	16,4
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-442,4	422,8
Variation des autres engagements à court terme		1,1	-2,8
Variation des comptes de régularisation passifs		-22,4	32,2
Impôts payés		-21,4	-26,8
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		13,9	718,6
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-170,0	-183,0
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	13	-170,0	-183,0
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		-	0,2
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-30,5	-29,7
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations incorporelles	13	-30,5	-29,7
Investissements dans des immobilisations financières		-0,1	-0,1
Dividendes reçus		0,3	0,5
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-200,3	-212,1
Variation des engagements financiers à court terme		-	-40,8
Variation des engagements financiers à long terme		0,1	-
Intérêts payés		-43,9	-43,9
Dividendes versés		-21,8	-21,5
Flux de trésorerie des activités de financement		-65,6	-106,2
Variation des liquidités		-252,0	400,3
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		428,2	27,9
Liquidités à la fin de l'exercice		176,2	428,2
Variation des liquidités		-252,0	400,3

Évolution des fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserve générale	Bénéfices non répartis	Total des fonds propres
État au 31.12.2015	313,4	395,0	233,3	941,7
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes	–	–	–21,5	–21,5
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	4,5	9,0	–	13,5
Résultat de l'entreprise 2016	–	–	91,9	91,9
État au 31.12.2016	317,9	404,0	303,7	1 025,6
Affectation	–	–	–	–
Versement de dividendes ¹	–	–	–21,7	–21,7
Augmentations de capital (moins frais de transaction)	–	–	–	–
Résultat de l'entreprise 2017	–	–	65,3	65,3
État au 31.12.2017	317,9	404,0	347,3	1 069,2

Le capital-actions se compose de 317 917 131 (exercice précédent: 317 917 131) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

Au 31 décembre 2017, Swissgrid dispose d'un capital-actions conditionnel plafonné à CHF 128 409 932, divisé en 128 409 932 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (exercice précédent: CHF 128 409 932, divisé en 128 409 932 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1).

¹ Le versement de dividendes s'élevait à CHF 21,8 millions. Dans le tableau concernant l'évolution des fonds propres, le montant a dû être arrondi à CHF 21,7 millions afin que les valeurs au 31 décembre 2017 concordent avec celles du bilan.

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2017 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Les règles relatives à la présentation des comptes ont été appliquées sans modification par rapport à l'exercice précédent.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire

que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendue dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2017, calculé selon cette méthode, s'élève à 3,83% (exercice précédent: 4,7%).

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'ECom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de couplage: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction / immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les actifs financiers.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à une organisation collective sectorielle (CPE, Caisse Pension Énergie). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Les membres de cette institution de prévoyance sont tous les collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. Ces derniers bénéficient d'une assurance décès et invalidité. À partir du 1^{er} janvier suivant leur 24^e anniversaire, ils sont également assurés pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités suite à un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année issu d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges du personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont con-

sidérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (par exemple représentation dans des comités, possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction font également partie des proches. Les relations entretenues avec les proches, si elles sont effectives et importantes, sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

L'information sectorielle se base sur les groupes de tarif définis par la LApEI et est élaborée selon la structure de reporting interne à l'entreprise.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

La délimitation des impôts sur le bénéfice reportés repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données au paragraphe suivant.

3. Procédures juridiques

Décision/Procédure de l'EiCom	Date	31.12.2017*	31.12.2016*
1 Procédure relative aux différences de couverture 2011	05.02.2013	a	a
2 Procédure relative aux différences de couverture 2012	18.06.2013	a	a
3 Procédure relative aux différences de couverture 2013	—	a	a
4 Procédure relative aux différences de couverture 2014	—	a	a
5 Procédure relative aux différences de couverture 2015	—	a	a
6 Procédure relative aux différences de couverture 2016	—	a	a
7 Procédure relative aux différences de couverture 2017	—	a	—

* Ces lettres indiquent l'état des litiges juridiques, précisé dans le tableau ci-après:

- a = Ouverture de la procédure annulée ou en attente
- b = Ouverture de la procédure par l'EiCom
- c = Remise du rapport d'examen et audition juridique dans le cadre de la procédure
- d = Notification de la décision de l'EiCom
- e = Recours auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF)
- f = Arrêt du Tribunal administratif fédéral
- g = Recours auprès du Tribunal fédéral (TF)
- h = Clôture définitive de la procédure

Le tableau présente des procédures dont l'issue pourrait entraîner une réduction des coûts imputables de Swissgrid. Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

Notes sur les procédures

N°1 Le 5 février 2013, l'ECom a ouvert une procédure pour examiner les différences de couverture pour 2011. La procédure a été suspendue jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait contrainte de déposer un recours.

Les coûts d'exploitation et de capital encourus en 2011 dépassent la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour le calcul des tarifs 2010 de CHF 7,2 millions.

N° 2 L'ECom a ouvert le 18 juin 2013 une procédure concernant les différences de couverture pour 2012, avant de la suspendre jusqu'à la clôture définitive des procédures tarifaires de 2009 à 2012 et de la procédure concernant les différences de couverture pour 2011. Si une réduction des coûts compris dans les différences de couverture devait être décidée, Swissgrid serait là encore contrainte de déposer un recours. Les coûts d'exploitation et de capital encourus en 2012 dépassent la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour le calcul des tarifs 2010 de CHF 11,4 millions.

N° 3, 4, 5, 6 et 7 Si l'ECom décidait de réduire les coûts compris dans les différences de couverture dans le cadre des procédures non encore engagées concernant les différences de couverture 2013 à 2017, Swissgrid serait là encore contrainte d'en appeler aux tribunaux.

Les coûts d'exploitation et de capital encourus ces années dépassent respectivement la base de coûts comparable approuvée par l'ECom pour 2010, de CHF 23,7 millions en 2013, de CHF 48,7 millions en 2014, de CHF 30,3 millions en 2015, de CHF 30,2 millions en 2016 et de CHF 15,6 millions en 2017.

En outre, l'ECom avait interdit en 2013 l'imputation de manques à gagner ITC aux détenteurs de contrats LTC dans sa décision concernant l'obligation de supporter les frais liés aux manques à gagner ITC. Swissgrid avait donc contre-passé en 2013 tous les mouvements avec les détenteurs de contrat LTC et a réévalué les créances en souffrance. Swissgrid a inclus les contre-passations et corrections de valeur pour un montant total de CHF 42,7 millions dans les différences de couverture de 2013. Néanmoins, l'ECom n'a pas abordé la question de l'imputation tarifaire dans la décision évoquée. Si l'ECom opte pour la non-imputation, Swissgrid déposera un recours.

Bilan des procédures 1 à 7 Selon Swissgrid, le risque cumulé pour les coûts non imputables s'élève à CHF 209,8 millions au 31 décembre 2017 (CHF 7,2 millions pour 2011, CHF 11,4 millions pour 2012, CHF 66,4 millions pour 2013, CHF 48,7 millions pour 2014, CHF 30,3 millions pour 2015, CHF 30,2 millions pour 2016 et CHF 15,6 millions pour 2017). L'année précédente, le risque cumulé était chiffré à CHF 194,2 millions au 31 décembre 2016.

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées de 2011 à 2017 s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être jugées imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Aucun arrêt ayant force exécutoire ne devrait être rendu avant l'année 2020 dans le cadre des procédures en cours évoquées précédemment. Si, contrairement à l'estimation de Swissgrid, les coûts invoqués ne devaient pas être considérés comme imputables, cela se répercuterait au plus tôt sur les comptes annuels 2020. Même en cas de survenance du risque maximal mentionné de CHF 209,8 millions, la situation de Swissgrid en matière de fonds propres ne serait pas compromise en raison de l'augmentation de capital opérée dans le cadre de la reprise du réseau de transport en 2013, 2014, 2015 et 2016, ni même le résultat de l'entreprise obtenu depuis.

4. Rapport sectoriel

Pour le rapport sectoriel, les propres prestations activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Rapport sectoriel 2017

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	948,2	621,4	240,8	34,0	72,7	-20,7	948,2	-
Autre produit d'exploitation	19,8	0,9	0,1	-	-	-	1,0	18,8
Différences de couverture	-220,6	-201,9	-41,0	48,7	-26,4	-	-220,6	-
Total des produits d'exploitation	747,4	420,4	199,9	82,7	46,3	-20,7	728,6	18,8
Charges d'approvisionnement	-294,1	-15,1	-177,1	-80,4	-42,2	20,7	-294,1	-
Marge brute	453,3	405,3	22,8	2,3	4,1	-	434,5	18,8
Charges d'exploitation	-185,2	-147,9	-17,2	-1,6	-2,1	-	-168,8	-16,4
Amortissements et dépréciations	-143,2	-134,9	-5,7	-0,3	-0,4	-	-141,3	-1,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	124,9	122,5	-0,1	0,4	1,6	-	124,4	0,5

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	948,2	621,4	240,8	34,0	72,7	-20,7	948,2	-
Autre produit d'exploitation	19,8	0,9	0,1	-	-	-	1,0	18,8
Charges d'approvisionnement	-294,1	-15,1	-177,1	-80,4	-42,2	20,7	-294,1	-
Charges d'exploitation	-185,2	-147,9	-17,2	-1,6	-2,1	-	-168,8	-16,4
Amortissements et dépréciations	-143,2	-134,9	-5,7	-0,3	-0,4	-	-141,3	-1,9
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-124,9	-122,5	0,1	-0,4	-1,6	-	-124,4	-0,5
Différences de couverture	220,6	201,9	41,0	-48,7	26,4	-	220,6	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Rapport sectoriel 2016

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 250,8	910,5	255,5	45,1	46,0	-6,3	1 250,8	-
Autre produit d'exploitation	18,2	1,2	-	-	-	-	1,2	17,0
Différences de couverture	-16,4	8,5	-22,9	-0,3	-1,7	-	-16,4	-
Total des produits d'exploitation	1 252,6	920,2	232,6	44,8	44,3	-6,3	1 235,6	17,0
Charges d'approvisionnement	-767,3	-484,7	-207,3	-42,5	-39,1	6,3	-767,3	-
Marge brute	485,3	435,5	25,3	2,3	5,2	-	468,3	17,0
Charges d'exploitation	-195,6	-157,1	-19,6	-2,1	-2,2	-	-181,0	-14,6
Amortissements et dépréciations	-131,7	-126,2	-3,1	-0,3	-0,3	-	-129,9	-1,8
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	158,0	152,2	2,6	-0,1	2,7	-	157,4	0,6

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe négatif correspondent à des excédents; sinon il s'agit de déficits.

Variation des différences de couverture par segment

mio CHF	Total	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Éliminations	Total activités visées par la LApEI	Autres activités
Chiffre d'affaires net	1 250,8	910,5	255,5	45,1	46,0	-6,3	1 250,8	-
Autre produit d'exploitation	18,2	1,2	-	-	-	-	1,2	17,0
Charges d'approvisionnement	-767,3	-484,7	-207,3	-42,5	-39,1	6,3	-767,3	-
Charges d'exploitation	-195,6	-157,1	-19,6	-2,1	-2,2	-	-181,0	-14,6
Amortissements et dépréciations	-131,7	-126,2	-3,1	-0,3	-0,3	-	-129,9	-1,8
Rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation (EBIT)	-158,0	-152,2	-2,6	0,1	-2,7	-	-157,4	-0,6
Différences de couverture	16,4	-8,5	22,9	0,3	1,7	-	16,4	-

Différences de couverture: les valeurs précédées d'un signe positif correspondent à des excédents, sinon il s'agit de déficits.

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) des activités visées par la LApEI correspond aux coûts de capital sur les biens investis nécessaires à l'exploitation plus les impôts par segment (cf. note 1). Les positions des produits et des charges des quatre segments relatifs aux activités visées par la LApEI sont représentées dans la note 5.

Utilisation du réseau Le segment Utilisation du réseau est financé pour l'essentiel par divers tarifs d'utilisation du réseau. Une partie des compensations pour le réseau de transit international (ITC) est également présentée dans ce segment; l'autre partie est présentée dans le segment Pertes de transport.

Le chiffre d'affaires net dans ce segment est en nette baisse d'environ CHF 290 millions par rapport à l'exercice précédent. Comparé à la période précédant la période sous revue, Swissgrid a enregistré nettement moins de recettes sur la vente aux enchères de capacités limites de congestion aux frontières nationales. Pendant l'exercice sous revue, Swissgrid a utilisé des revenus de ventes aux enchères de 2017 déjà réalisés et des revenus de ventes aux enchères 2016 qui n'ont pas encore été utilisés en 2016, soit un montant de CHF 136 millions, pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Lors de l'exercice précédent, les revenus de ventes aux enchères des années 2013–2016 s'établissaient à CHF 433,8 millions.

Les charges d'approvisionnement de l'exercice précédent incluent l'indemnité de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Corrigées de cette valeur, les charges d'approvisionnement ont baissé en 2017 de CHF 52,2 millions par rapport à 2016, en raison des indemnités ultérieures des coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport qui ont été inférieures au cours de l'exercice sous revue.

Les coûts totaux de ce segment pendant l'exercice sous revue sont légèrement plus élevés que les chiffres d'affaires réalisés, ce qui explique l'augmentation des déficits de CHF 201,9 millions.

Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

La principale position de charges de ce segment est la mise en réserve de la puissance de réglage, c'est-à-dire la mise en réserve des capacités des centrales pour équilibrer la consommation d'énergie et l'alimentation en énergie.

Les charges d'approvisionnement dans ce segment ont baissé de CHF 30,2 millions depuis 2016. Lors de l'exercice précédent, les coûts élevés de mise en réserve de la puissance de réglage avaient pesé sur ce poste en raison de la situation énergétique et du réseau tendue pendant l'hiver 2015/2016.

La charge pour les prestations de services système (PSS) générales est principalement financée par les recettes de tarif. Comme l'année précédente, le chiffre d'affaires net est en recul, principalement en raison d'une diminution des recettes de tarif.

Malgré le recul du chiffre d'affaires, le déficit a augmenté de CHF 41,0 millions au cours de l'exercice sous revue en raison de la baisse plus forte des coûts par rapport au chiffre d'affaires net.

Pertes de transport (PSS individuelles) Dans ce segment sont indiqués les charges et les revenus pour les pertes de transport dans le réseau de transport. Ce segment se compose des recettes de tarif et d'une partie des revenus ITC. L'approvisionnement en énergie visant à compenser les pertes de transport s'effectue sur le marché spot au moyen d'appels d'offres.

Pendant l'exercice sous revue, les coûts d'acquisition s'établissent à CHF 80,4 millions dans ce segment (exercice précédent: CHF 44,8 millions). Outre l'augmentation de la quantité d'énergie de pertes de transport acquise par rapport à l'exercice précédent, la nette hausse des prix de l'énergie durant l'exercice 2017 a principalement pesé sur les charges d'approvisionnement.

L'excédent de CHF 18,8 millions enregistré fin 2016 a été entièrement absorbé grâce à la nette hausse des coûts d'acquisition en 2017. Au 31 décembre 2017, on enregistre un déficit de CHF 29,9 millions.

Énergie réactive (PSS individuelles) La fourniture d'énergie réactive nécessaire pour se conformer à la tension d'exploitation requise est assurée par des accords contractuels avec plusieurs centrales électriques. Les charges d'approvisionnement sont couvertes, d'une part, par un tarif individuel applicable à l'énergie réactive et, d'autre part, par le tarif général des PSS.

Les revenus nets générés en 2017 dans ce segment enregistrent une nette augmentation par rapport à l'exercice précédent en raison de l'affectation plus importante par rapport à l'exercice précédent issue des recettes de tarif PSS générales à hauteur de CHF 26,2 millions.

Grâce à l'augmentation du chiffre d'affaires et au maintien des coûts au niveau de l'exercice précédent, les déficits ont été réduits de CHF 26,4 millions en 2017.

5. Chiffre d'affaires net et charge d'approvisionnement selon la LApEI

mio CHF	Segment	2017	2016
Revenus de tarif Utilisation du réseau	A	475,8	470,5
Revenus ITC nets	A/C	12,3	9,3
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	A	136,0	433,8
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	B/D	229,4	260,3
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	B	79,8	37,4
Revenus de tarif Pertes de transport	C	31,3	42,0
Revenus de tarif Énergie réactive	D	4,3	3,8
Éliminations		-20,7	-6,3
Chiffre d'affaires net		948,2	1 250,8
Charges d'exploitation Réseau de transport	A	1,6	440,0
Coût de capital Réseau de transport	A	13,5	44,7
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	B	135,4	171,8
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	B	1,1	1,1
Charges de renforcement du réseau	B	13,0	14,2
Charges d'énergie PSS	B	27,6	20,2
Charges de compensation de perte de transport	C	80,4	42,5
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension	D	42,2	39,1
Éliminations		-20,7	-6,3
Charges d'approvisionnement		294,1	767,3

Lettres attribuées aux segments:

A = Utilisation du réseau

B = Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement

C = Pertes de transport (prestations de services système individuelles)

D = Énergie réactive (prestations de services système individuelles)

Le rapport sectoriel se trouve dans la note 4.

Les revenus ITC se décomposent comme suit:

- Compensation Utilisation du réseau (A) CHF 9,6 millions (exercice précédent: CHF 6,2 millions)
- Compensation Pertes de transport (C) CHF 2,7 millions (exercice précédent: CHF 3,1 millions)

La compensation ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspond au revenu net.

Les taxes de surveillance dues à l'EICOM et à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), d'un montant de CHF 4,5 millions (exercice précédent: CHF 4,9 millions), sont déduites du revenu brut de CHF 13,1 millions pour l'utilisation du réseau (exercice précédent: CHF 11,1 millions) et de CHF 3,7 millions pour les pertes de transport (exercice précédent: CHF 3,1 millions).

Les revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et les revenus des échanges involontaires sont répartis comme suit:

- PSS générales (B): CHF 161 millions (exercice précédent: CHF 218,1 millions)
- Énergie réactive (D): CHF 68,4 millions (exercice précédent: CHF 42,2 millions)

Éliminations: les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

6. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2017	2016
Règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie	6,6	5,4
Règlement gestion des congestions	7,3	7,7
Établissement garanties d'origine – énergie renouvelable	4,9	3,9
Autres	1,0	1,2
	19,8	18,2

Le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne) comporte des indemnités de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté), au FFS (financement des frais supplémentaires) et à la RU (rétribution unique).

7. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2017	2016
Entretien du réseau	29,4	25,9
Commande des installations de réseau	5,4	10,7
Autres prestations dans le secteur du réseau	14,9	17,0
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	25,6	34,7
Maintenance matériel et logiciels	9,2	9,6
	84,5	97,9

Avec la mise en service du nouveau système de conduite du réseau, Swissgrid peut d'ores et déjà commander elle-même la moitié des postes de couplage à la fin 2017, ce qui a permis de remplacer des contrats de commande des installations de réseau au cours de l'exercice. Par conséquent, le poste Commande des installations de réseau a diminué par rapport à l'exercice précédent, tout comme les charges des prestations de projet, de conseil et des prestations en nature. Leur diminution s'explique par une baisse des coûts des activités de projet et une baisse de manière générale des besoins en prestations de tiers par rapport à 2016.

Les autres prestations de services dans le secteur du réseau incluent notamment les prestations fournies par des tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

8. Charges de personnel

mio CHF	2017	2016
Salaires, bonus, allocations	71,3	70,4
Assurances du personnel	13,1	12,2
Autres charges de personnel	3,8	4,0
	88,2	86,6
Effectifs au 31.12		
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	459	450
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	44	34
	503	484
Équivalents temps plein:		
pour l'activité centrale (LApEI)	442,1	432,0
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	41,1	31,6
	483,2	463,6
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes:		
pour l'activité centrale (LApEI)	14	23
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	1	4
	15	27
Équivalents temps plein:		
pour l'activité centrale (LApEI)	12,9	20,8
pour le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne)	0,8	4,0
	13,7	24,8

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement, ainsi que les frais forfaitaires.

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2017	2016
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,27	1,40
Rémunérations variables	0,65	0,66
Prestations en nature ¹	0,01	0,02
Prestations de prévoyance ²	0,31	0,34
Total des rétributions versées aux membres de la Direction	2,24	2,42
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,42	0,38
Rétributions variables	0,21	0,16
Prestations de prévoyance ²	0,10	0,09
Total des rétributions versées au membre de la Direction le mieux rémunéré	0,73	0,63

¹ Les prestations en nature comprennent l'utilisation privée de véhicules d'entreprise.

² Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

9. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2017	2016
Loyers	7,3	7,2
Rentes de droit de superficie	4,4	1,5
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	3,7	3,9
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,0	1,9
Taxes, redevances, concessions	4,0	5,0
Assurances	2,1	2,2
Autres frais d'administration	2,8	2,2
	27,1	24,7

Dans sa décision du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport, l'EiCom a également fixé des valeurs plus élevées pour les rentes de droit de superficie à indemniser de manière récurrente. L'exercice précédent, l'indemnisation des rentes de droit de superficie plus élevées pour les années 2013–2016 était incluse dans l'indemnité découlant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom et figurait ainsi au poste Charges d'approvisionnement. Compte tenu de ce fait, le poste Rentes de droit de superficie a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2017 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

10. Produits financiers

mio CHF	2017	2016
Produits d'intérêts	–	–
Autres produits financiers	0,4	0,7
	0,4	0,7

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,3 million (exercice précédent: CHF 0,5 million).

11. Charges financières

mio CHF	2017	2016
Intérêts des emprunts	10,3	10,3
Intérêts des prêts convertibles et prêts	33,1	33,1
Commissions de mise à disposition	0,5	0,5
Autres charges financières	0,8	0,7
	44,7	44,6

12. Impôts sur le bénéfice

mio CHF	2017	2016
Impôts sur le bénéfice courants	26,4	23,3
Variation des impôts différés	–11,1	–1,1
	15,3	22,2

Pendant l'exercice sous revue, des différences d'évaluation, résultant des reprises du réseau le 3 janvier 2013, entre les valeurs selon les Swiss GAAP RPC et les valeurs fiscales déterminantes ont été enregistrées à hauteur de CHF 56,2 millions (exercice précédent: CHF 3,4 millions). Par conséquent, les impôts différés ont diminué de CHF 11,1 millions en 2017 (exercice précédent: CHF 1,1 million).

Le taux d'imposition moyen calculé sur la base du résultat ordinaire s'élève à 19% (exercice précédent: 20,4%).

13. Actif immobilisé

Tableau des immobilisations corporelles 2017

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2017	302,9	1 828,2	2 445,5	165,0	55,3	4 796,9
Entrées	121,4	31,5	7,9	6,2	3,0	170,0
Sorties	–	–	–	–	–1,8	–1,8
Reclassification	–120,4	72,6	37,1	4,3	4,1	–2,3
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	303,9	1 932,3	2 490,5	175,5	60,6	4 962,8
Amortissements cumulés au 1.1.2017	4,9	1 040,5	1 433,1	72,6	49,5	2 600,6
Amortissements	–	63,1	43,6	4,1	5,3	116,1
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–1,8	–1,8
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2017	4,9	1 103,6	1 476,7	76,7	53,0	2 714,9
Valeur comptable nette au 1.1.2017	298,0	787,7	1 012,4	92,4	5,8	2 196,3
Valeur comptable nette au 31.12.2017	299,0	828,7	1 013,8	98,8	7,6	2 247,9

Tableau des immobilisations corporelles 2016

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Postes de couplage	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2016	205,4	1 775,2	2 398,3	163,0	51,2	4 593,1
Entrées	149,7	30,5	46,5	0,2	1,2	228,1
Sorties	–	–29,0	–2,9	–0,3	–1,7	–33,9
Reclassification	–52,2	51,5	3,6	2,1	4,6	9,6
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	302,9	1 828,2	2 445,5	165,0	55,3	4 796,9
Amortissements cumulés au 1.1.2016	4,9	1 009,8	1 392,5	68,9	44,8	2 520,9
Amortissements	–	59,7	43,5	4,0	6,4	113,6
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–29,0	–2,9	–0,3	–1,7	–33,9
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2016	4,9	1 040,5	1 433,1	72,6	49,5	2 600,6
Valeur comptable nette au 1.1.2016	200,5	765,4	1 005,8	94,1	6,4	2 072,2
Valeur comptable nette au 31.12.2016	298,0	787,7	1 012,4	92,4	5,8	2 196,3

Les investissements bruts en immobilisations corporelles s'élevèrent à CHF 170 millions (exercice précédent: CHF 183 millions). Durant l'exercice sous revue, aucun investissement n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières (exercice précédent: CHF 0,0 million).

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet de CHF 2,3 millions ont été reclassés des installations en construction vers les immobilisations incorporelles (exercice précédent: CHF 9,6 millions des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction).

En 2017, des immobilisations corporelles à hauteur de CHF 32,3 millions ont été acquises par des proches (exercice précédent: CHF 43,9 millions).

Tableau des immobilisations incorporelles 2017

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2017	49,5	23,7	73,2	134,4	–	134,4
Entrées	10,2	4,6	14,8	3,1	–	3,1
Sorties	–5,4	–0,7	–6,1	–	–	–
Reclassification	–34,4	–18,4	–52,8	7,2	–	7,2
Valeur d'acquisition au 31.12.2017	19,9	9,2	29,1	144,7	–	144,7
Amortissements cumulés au 1.1.2017	5,4	0,7	6,1	53,9	–	53,9
Amortissements	–	–	–	5,4	–	5,4
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–5,4	–0,7	–6,1	–	–	–
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2017	–	–	–	59,3	–	59,3
Valeur comptable nette au 1.1.2017	44,1	23,0	67,1	80,5	–	80,5
Valeur comptable nette au 31.12.2017	19,9	9,2	29,1	85,4	–	85,4

Tableau des immobilisations incorporelles 2016

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation		
	acquises	créées	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2016	82,2	25,1	107,3	100,4	–	100,4
Entrées	16,4	8,2	24,6	2,8	–	2,8
Sorties	–	–	–	–0,4	–	–0,4
Reclassification	–49,1	–9,6	–58,7	31,6	–	31,6
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	49,5	23,7	73,2	134,4	–	134,4
Amortissements cumulés au 1.1.2016	5,4	0,7	6,1	50,4	–	50,4
Amortissements	–	–	–	3,9	–	3,9
Dépréciations	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–0,4	–	–0,4
Reclassification	–	–	–	–	–	–
Amortissements cumulés au 31.12.2016	5,4	0,7	6,1	53,9	–	53,9
Valeur comptable nette au 1.1.2016	76,8	24,4	101,2	50,0	–	50,0
Valeur comptable nette au 31.12.2016	44,1	23,0	67,1	80,5	–	80,5

Les investissements bruts en immobilisations incorporelles s'élèvent à CHF 30,5 millions (exercice précédent: CHF 29,7 millions). Aucun de ces investissements n'a été financé par des revenus de la vente aux enchères de congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières (exercice précédent: CHF 0,0 million).

Au cours de l'exercice 2017, des proches ont acquis des prestations pour immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 1,2 million (exercice précédent: CHF 1,2 million).

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
87,7	22,1	109,8	271,6	45,8	317,4
9,3	3,3	12,6	22,6	7,9	30,5
-1,3	-0,1	-1,4	-6,7	-0,8	-7,5
32,2	15,7	47,9	5,0	-2,7	2,3
127,9	41,0	168,9	292,5	50,2	342,7
73,2	15,0	88,2	132,5	15,7	148,2
15,9	5,8	21,7	21,3	5,8	27,1
-	-	-	-	-	-
-1,3	-0,1	-1,4	-6,7	-0,8	-7,5
-	-	-	-	-	-
87,8	20,7	108,5	147,1	20,7	167,8
14,5	7,1	21,6	139,1	30,1	169,2
40,1	20,3	60,4	145,4	29,5	174,9

Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
acquis	créés	Total	acquises	créées	Total
87,9	17,3	105,2	270,5	42,4	312,9
1,9	0,6	2,5	21,1	8,8	29,9
-13,4	-2,0	-15,4	-13,8	-2,0	-15,8
11,3	6,2	17,5	-6,2	-3,4	-9,6
87,7	22,1	109,8	271,6	45,8	317,4
75,2	14,2	89,4	131,0	14,9	145,9
11,4	2,8	14,2	15,3	2,8	18,1
-	-	-	-	-	-
-13,4	-2,0	-15,4	-13,8	-2,0	-15,8
-	-	-	-	-	-
73,2	15,0	88,2	132,5	15,7	148,2
12,7	3,1	15,8	139,5	27,5	167,0
14,5	7,1	21,6	139,1	30,1	169,2

14. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Participations	8,9	8,3
Réserves de cotisations de l'employeur	2,0	2,0
	10,9	10,3

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

		Capital- actions en mio	Part en %
CESOC SA	A	0,100	50,0
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0
ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösgen/Laufenburg	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Laufenburg	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

- A = Laufenburg (CH) | monnaie CHF
- B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR
- C = Munich (D) | monnaie EUR
- D = Paris (F) | monnaie EUR
- A = Frick (CH) | monnaie CHF

Pronovo AG a été créée suite à la révision de la loi sur l'énergie le 3 novembre 2017 en tant que filiale à 100% de Swissgrid. L'activité opérationnelle commence le 3 janvier 2018 et inclut la gestion des programmes d'encouragement de la Confédération pour les énergies renouvelables ainsi que la gestion des garanties d'origine.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (RPC 30) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

15. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2015	416,6	-21,0	-18,5	46,7	423,8	-39,5	463,3
Variation 2016	8,5	-22,9	-0,3	-1,7	-16,4		
État au 31.12.2016	425,1	-43,9	-18,8	45,0	407,4	-62,7	470,1
Variation 2017	-201,9	-41,0	48,7	-26,4	-220,6		
État au 31.12.2017	223,2	-84,9	29,9	18,6	186,8	-84,9	271,7
dont à court terme	127,4	-1,9	-	11,5	137,0	-1,9	138,9

Les valeurs négatives correspondent à des excédents; sinon, il s'agit de déficits. Vous trouverez des informations complémentaires sur les différences de couverture (fonctionnement, incertitudes relatives aux estimations, procédures juridiques en cours) dans les notes 1, 2 et 3.

16. Postes du bilan tenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures trans-frontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de livraisons et de prestations	11,0	19,1
Autres créances	0,2	1,2
Liquidités	35,4	14,1
	46,6	34,4

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Engagements résultant de livraisons et de prestations	8,3	10,3
Autres engagements ¹	4,8	–
Comptes de régularisation passifs	33,5	24,1
	46,6	34,4

¹ Des contrats à terme sont conclus pour couvrir partiellement le risque de change EUR/CHF. Les contrats à terme sont comptabilisés à leur valeur actuelle lors de la première comptabilisation et évalués selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes (EUR 74,3 millions). Au 31 décembre 2017, les valeurs de remplacement négatives s'élevaient à CHF 4,8 millions (exercice précédent: valeurs de remplacement positives de CHF 1 million).

Les revenus et leur utilisation se présentent comme suit:

mio CHF	2017	2016
Part au revenu Suisse	160,6	124,0
Règlement gestion des congestions	–7,8	–8,4
Revenu net	152,8	115,6
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	–120,0	–99,9
Revenu des ventes aux enchères non distribué	32,8	15,7

Suite à l'approbation de l'EICOM du 16 novembre 2017, des revenus des ventes aux enchères de 2017 pour un montant de CHF 120 millions ont pu être versés à Swissgrid au cours de l'exercice pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le transfert des revenus de ventes aux enchères de 2017 qui n'ont pas encore été utilisés à hauteur de CHF 32,8 millions à Swissgrid pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport aura lieu en 2018.

17. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Créances résultant de livraisons et de prestations	158,2	173,6
Corrections de valeur individuelles	–	–0,1
	158,2	173,5

18. Autres créances

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,4	5,6
Autres	0,1	0,1
	2,5	5,7

19. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations délivrées non facturées	46,4	39,4
Divers	3,1	4,1
	49,5	43,5

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

20. Liquidités

Les liquidités ont déjà été mises à disposition au 31 décembre 2017 pour rembourser des prêts convertibles le 3 janvier 2018 à hauteur de CHF 142,2 millions. Lors de l'exercice précédent, le 31 décembre 2016, les liquidités incluaient CHF 417,4 millions pour le premier règlement au 3 janvier 2017 de l'indemnisation résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EICOM le 20 octobre 2016.

21. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts	850,0	850,0
Prêts convertibles	862,1	862,1
Prêts	0,1	–
Total engagements financiers	1 712,2	1 712,1
dont à court terme	142,2	–

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.01.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.02.2030

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et les échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405%–3,93%	142,2	659,3	60,6
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Lignes de crédit bancaire

Les lignes de crédit autorisées totalisent CHF 300 millions. Elles n'avaient pas été utilisées au 31 décembre 2017.

22. Provisions

mio CHF	Restructuration	Démantèlement	Plan de fidélisation des collaborateurs	Coûts procéduraux	Impôts différés	Total provisions
État au 31 décembre 2015	6,1	6,1	0,2	3,9	36,4	52,7
Formation	–	0,6	0,2	0,9	–	1,7
Utilisation	2,8	–	0,1	0,6	1,1	4,6
Dissolution	–	–	–	0,8	–	0,8
État au 31 décembre 2016	3,3	6,7	0,3	3,4	35,3	49,0
Formation	–	–	0,2	0,3	–	0,5
Utilisation	1,6	–	0,1	0,3	11,1	13,1
Dissolution	–	–	–	0,7	–	0,7
État au 31 décembre 2017	1,7	6,7	0,4	2,7	24,2	35,7
dont à court terme	1,0	0,6	0,2	1,5	–	3,3

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

Compte tenu du nombre important de procédures et de la complexité de l'affaire, de nombreuses nouvelles estimations ont vu le jour au fil du temps, ces dernières pouvant influencer, outre le montant absolu de la provision, les postes Formation et Dissolution, ainsi que la part attendue à court terme dans le tableau des provisions.

23. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Lors de l'exercice précédent, l'indemnité de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EiCom le 20 octobre 2016 était incluse dans les engagements résultant de livraisons et de prestations.

24. Autres créances

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Taxe sur la valeur ajoutée	9,4	4,5
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,1	4,7
Autres	1,9	3,1
	13,4	12,3

Au 31 décembre 2017, le poste Autres contenait des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 1,0 million (dans l'exercice précédent, les CHF 0,9 million envers la CPE figuraient dans les comptes de régularisation passifs).

25. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations délivrées non facturées	81,5	99,9
Personnel et assurances du personnel	8,5	12,0
Intérêts courants et agio d'émission obligatoire	10,8	10,9
Impôts	24,2	18,5
	125,0	141,3

26. Créances conditionnelles et engagements conditionnels

Méthode de décompte pour PSS et suppléments LEn

L'EiCom a informé par le biais de la directive 3/2016 concernant la méthode de décompte pour les PSS et les suppléments LEn sur l'introduction d'une méthode de décompte affinée pour le tarif PSS ainsi que les suppléments LEn. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid. Le décompte final des suppléments LEn pour 2017 sera réalisé entre la fondation RPC, respectivement Pronovo AG et les gestionnaires de réseau de distribution.

Cautionnements

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques. Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

Au 31 décembre 2017, il existe des garanties d'un montant total de CHF 56,6 millions (exercice précédent: CHF 56,6 millions) en faveur d'AGEPP SA (CHF 8,8 millions) et de Geo-Energie Suisse AG (CHF 47,8 millions).

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie le 1^{er} janvier 2018, les cautionnements existants et la future émission de nouveaux cautionnements sont transférés à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

27. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux coûts d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours. En outre, d'anciens propriétaires ont déposé à l'EiCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des coûts d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 20,0 millions et CHF 60,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années fiscales suivantes. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EICOM du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2017	50,4	41,6	39,6	131,6
31.12.2016	4,8	80,8	43,2	128,8

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement les engagements locatifs futurs basés sur le contrat de bail conclu en 2014 pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra s'y installer mi-2018. Les sites actuels à Frick et à Laufenburg seront abandonnés à cette date.

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2017	0,5	1,2	1,7
31.12.2016	0,3	0,2	0,5

28. Prévoyance professionnelle

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE)	Valeur nominale	Déclaration de renonciation	Bilan	Formation de RCE	Bilan	Résultat de la RCE dans les charges de personnel		
	mio CHF	31.12.2017	pro 2017	31.12.2017	pro 2017	31.12.2016	2017	2016
Institution de prévoyance (CPE)	2,0	–	2,0	–	2,0	–	–	0,2
Total	2,0	–	2,0	–	2,0	–	–	0,2

Avantage économique / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation	Variation vs exercice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel		
					2017	2016	
mio CHF	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016				
Institution de prévoyance avec excédent (CPE)	10839,0	–	–	–	7,2	7,2	6,5
Total	10839,0	–	–	–	7,2	7,2	6,5

Swissgrid est affiliée à la caisse de prévoyance commune chez la CPE Fondation de prévoyance Énergie. Pour cette raison, un avantage économique ou un engagement économique ne peut pas être déterminé sur la base du contrat d'affiliation individuel.

Au 31 décembre 2017, la caisse de prévoyance commune présente un degré de couverture de 116,5% (exercice précédent: 115,5%).

29. Transactions avec des proches

Transactions avec des proches en mio CHF	2017	2016
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	402,6	397,3
dont Utilisation du réseau	298,2	296,3
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	57,7	59,0
dont Pertes de transport	19,8	27,3
dont Énergie réactive	26,9	14,7
Autre revenu	0,8	1,1
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	151,9	611,3
dont Utilisation du réseau	6,5	388,6
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	113,6	180,0
dont Pertes de transport	8,6	10,8
dont Énergie réactive	23,2	31,9
Charges de matériel et prestations de tiers	23,7	28,5
Autres charges d'exploitation	5,0	4,4
Produits financiers		
Charges financières	13,8	17,6
Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF		
Actifs		
Créances résultant de livraisons et de prestations	77,2	79,7
Comptes de régularisation actifs	15,0	12,9
Passifs		
Prêts convertibles et prêts	364,2	365,3
Engagements résultant de livraisons et de prestations	21,5	417,3
Comptes de régularisation passifs	27,1	45,9

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

30. Événements postérieurs à la date du bilan

Acquisition d'autres parties du réseau de transport

Le 3 janvier 2018, Swissgrid a acquis des installations du réseau de transport d'une apporteuse. Le transfert porte sur des installations, qui, pour divers motifs juridiques, n'avaient pas pu être acquises jusqu'à maintenant par Swissgrid.

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 317,9 millions à CHF 318,1 millions. L'ancienne propriétaire a été indemnisée à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 0,7 million) et à 70% sous forme de prêts (CHF 1,6 million), convertibles pour moitié en fonds propres.

Deux réévaluations sont également prévues à l'occasion de cette reprise du réseau. La première aura vraisemblablement lieu à l'automne 2018, la seconde et dernière lorsque la valeur et la taille de l'ensemble du réseau de transport auront été définitivement fixées par voie juridique.

Transfert de patrimoine à Pronovo AG

Le 3 janvier 2018, Swissgrid transfère par contrat de transfert de patrimoine les actifs nécessaires à l'activité de Pronovo AG et les engagements existants à cette date que Pronovo AG doit reprendre.

Liquidation de CESOC SA

Les actionnaires de CESOC SA ont décidé de liquider CESOC SA lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2018. La société sera dissoute en 2018 conformément aux prescriptions juridiques. CESOC SA n'employait aucun collaborateur.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2017 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2017 ont été approuvés le 23 avril 2018 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.



Rapport de l'auditeur

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Laufenburg

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat, l'évolution des fonds propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers (pages 18 à 44) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement



Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2017, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 124.9 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF -220.6 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles, l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle et les différences de couverture cumulées.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI) ainsi que à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Variation des différences de couverture par segment).

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2017, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 948.2 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 294.1 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «4. Rapport sectoriel» (paragraphe Rapport sectoriel 2017) ainsi que à la note «5. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement selon la LApEl».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

Élément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités opérationnelles et les projets en cours y relatifs représentent environ 72 % (CHF 2 247.9 millions) de l'actif total.

Dans le cadre de la modernisation nécessaire du réseau de transport afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, les investissements visant à optimiser, renforcer et développer le réseau revêtent une importance stratégique pour Swissgrid.

A cet égard, il existe notamment le risque que les coûts d'entretien et de réparation ne générant pas de plus-value soient comptabilisés à l'actif du bilan au lieu d'être comptabilisés dans le compte de résultat. S'agissant des installations en construction, il existe en outre le risque que les amortissements ne soient pas effectués à partir du moment où l'immobilisation corporelle est utilisée.

Pour plus d'informations concernant les immobilisations corporelles, voir l'annexe des comptes annuels Swiss GAAP RPC à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Immobilisations corporelles) ainsi que à la note «13. Actif immobilisé».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés concernant les immobilisations corporelles et vérification de leur efficacité (inclus les contrôles généraux des systèmes IT) au moyen de sondages;
- Evaluation de la possibilité de comptabiliser les nouveaux investissements dans la rubrique Installations en construction, au moyen de sondages, notamment réconciliation des montants comptabilisés avec les factures reçues et des propres prestations activées avec les documents détaillés correspondants;
- Examen critique du moment du transfert des projets achevés ou partiellement achevés de la rubrique Installations en construction vers les catégories d'immobilisation;
- Analyse de l'attribution des installations à la catégorie de placement correcte et réconciliation de la durée d'utilisation attribuée avec le manuel financier de Swissgrid.



Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les Swiss GAAP RPC. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conformément aux NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux états financiers ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.
- Nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations données dans l'annexe et nous estimons si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.



Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.

Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des états financiers de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviseur agréé

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 23 avril 2018



Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires net	3	948,2	1 250,8
Autre produit d'exploitation	4	19,8	18,2
Variation des différences de couverture		-171,1	-15,3
Prestations propres à l'actif		14,6	13,6
Total des produits d'exploitation		811,5	1 267,3
Charges d'approvisionnement	3	294,1	767,3
Marge brute		517,4	500,0
Charges de matériel et prestations de tiers	5	84,5	97,9
Charges de personnel	6	88,2	86,6
Autres charges d'exploitation	7	27,1	24,7
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		317,6	290,8
Amortissements sur immobilisations corporelles		108,9	111,6
Amortissements sur immobilisations incorporelles		35,3	26,3
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		173,4	152,9
Produits financiers		0,4	0,7
Charges financières		45,2	44,6
Résultat avant impôts		128,6	109,0
Impôts sur le bénéfice		26,4	23,3
Bénéfice de l'exercice		102,2	85,7

Bilan

Actif

mio CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités	8	176,2	428,2
Créances résultant de livraisons et de prestations	9	158,2	173,5
Autres créances		2,5	5,7
Stocks		2,1	2,1
Comptes de régularisation actifs	10	49,5	43,5
Déficits à court terme		138,9	139,0
Actifs détenus à titre fiduciaire	11	46,6	34,4
Actif circulant		574,0	826,4
Immobilisations financières	12	2,0	2,0
Participations	13	8,4	8,3
Immobilisations corporelles	14	2 148,7	2 090,0
Immobilisations incorporelles	15	298,1	300,6
Déficits à long terme		108,6	257,4
Actif immobilisé		2 565,8	2 658,3
Actif		3 139,8	3 484,7

Passif

mio CHF	Notes	31.12.2017	31.12.2016
Engagements résultant de livraisons et de prestations	16	53,5	495,9
Engagements financiers à court terme	19	142,2	–
Autres engagements	17	13,4	12,3
Comptes de régularisation passifs	18	125,0	141,3
Provisions à court terme	20	3,3	3,4
Excédents à court terme		1,9	5,0
Passifs détenus à titre fiduciaire	11	46,6	34,4
Fonds de tiers à court terme		385,9	692,3
Engagements financiers à long terme	19	1 570,0	1 712,1
Provisions à long terme	20	8,2	10,3
Excédents à long terme		83,0	57,7
Fonds de tiers à long terme		1 661,2	1 780,1
Fonds de tiers		2 047,1	2 472,4
Capital-actions	21	317,9	317,9
Réserve légale issue du capital		402,9	402,9
Réserves issues d'apports de capital		402,9	402,9
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Réserves facultatives issues du bénéfice		370,3	289,9
Bénéfice au bilan		370,3	289,9
Report à nouveau		268,1	204,2
Bénéfice de l'exercice		102,2	85,7
Fonds propres		1 092,7	1 012,3
Passif		3 139,8	3 484,7

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF, sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2017	2016
Bénéfice de l'exercice		102,2	85,7
Charges financières		45,2	44,6
Produits financiers		-0,4	-0,7
Impôts sur les bénéfices		26,4	23,3
Amortissements		144,2	137,9
Bénéfice/Perte provenant de la vente d'actifs immobilisés		-	-0,2
Variation des réserves de cotisations de l'employeur	12	-	-0,2
Variation des provisions	20	-2,2	-2,6
Variation des stocks		-	0,8
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		15,3	-14,9
Variation des autres créances		3,2	-2,3
Variation des comptes de régularisation actifs		-6,0	6,5
Variation des différences de couverture		171,1	15,3
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		-442,4	422,8
Variation des autres engagements		1,1	-2,8
Variation des comptes de régularisation passifs		-22,4	32,2
Impôts payés		-21,4	-26,8
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		13,9	718,6
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles		-170,0	-183,0
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations corporelles		-170,0	-183,0
Désinvestissements d'immobilisations corporelles		-	0,2
Investissements bruts dans des immobilisations incorporelles		-30,5	-29,7
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau		-	-
Investissements nets dans des immobilisations incorporelles		-30,5	-29,7
Investissements dans des participations		-0,1	-0,1
Dividendes reçus		0,3	0,5
Flux de trésorerie des activités d'investissement		-200,3	-212,1
Variation des engagements financiers à court terme		-	-40,8
Variation des engagements financiers à long terme		0,1	-
Intérêts payés		-43,9	-43,9
Dividendes versés		-21,8	-21,5
Flux de trésorerie des activités de financement		-65,6	-106,2
Variation des liquidités		-252,0	400,3
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		428,2	27,9
Liquidités à la fin de l'exercice		176,2	428,2
Variation des liquidités		-252,0	400,3

Annexe

1. Principes de la présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid), Laufenburg, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements à court terme comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

La position Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Pour les activités visées par la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI), le calcul de la puissance repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval.

Pour les positions individuelles de chiffres d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte ne sont disponibles au plus tôt que six semaines après les prestations effectives. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Activités visées par la LApEI

Différences de couverture (excédents et déficits) En application de l'art. 14 LApEI, les coûts relatifs à l'utilisation du réseau doivent être répercutés sur les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures, avec des répercussions sur les coûts et les revenus. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figurent au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT selon la LApEI Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) dégagé par les activités visées par la LApEI figure à l'art. 13 de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) et correspond à la rémunération des biens investis nécessaires à l'exploitation du réseau augmentée des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent donc de l'actif circulant net mensuel et de l'actif immobilisé à la fin de l'exercice. Le coût moyen pondéré du capital (WACC) repose sur la pratique internationale actuelle, à savoir le concept de coût du capital selon le «Capital Asset Pricing Model» (CAPM). Hormis les enseignements de la théorie des marchés financiers, la Suisse tient également compte du cadre réglementaire en vigueur et de la situation actuelle sur le marché monétaire et des capitaux. Le WACC fixé par les autorités pour 2017, calculé selon cette méthode, s'élève à 3,83% (exercice précédent: 4,7%).

L'imputation tarifaire des coûts d'exploitation et de capital de Swissgrid est soumise à l'autorisation de l'EiCom, qui survient a posteriori. Si une correction des coûts est décidée a posteriori, un recours peut être déposé auprès du Tribunal administratif fédéral. Si aucun recours n'est déposé, que la probabilité d'aboutissement d'un recours déposé est jugée inférieure à 50% après nouvelle estimation ou qu'un arrêt ayant force de chose jugée a été rendu, les coûts sont alors ajustés, avec des répercussions sur le résultat d'exploitation de Swissgrid.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange qui seront probablement utilisées longtemps et dont l'usage a uniquement lieu en association avec un objet de l'actif immobilisé sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: de 15 à 60 ans
- Postes de couplage: de 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: de 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: de 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements se font selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée.

La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation et servitudes: durée du contrat
- Logiciels et règles techniques: de 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les pertes de fusion (goodwill) résultant des fusions au 3 janvier 2013 et 5 janvier 2015 sont également inscrites à ce poste. Le goodwill est amorti sur vingt ans de manière linéaire et sa valeur est vérifiée chaque année.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes d'une dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction/immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction/immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaborateurs de Swissgrid. À la date de clôture du bilan, on vérifie s'il existe des installations en construction et des immobilisations incorporelles en développement sans valeur. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces immobilisations commence à leur achèvement ou lorsqu'elles atteignent un état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Participations

Les participations sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital mais qui ont un impact significatif.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisées pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée jusqu'à 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Une provision est constituée lorsque survient un engagement dû à des événements antérieurs et dont le montant et/ou l'échéance est incertain(e), mais peut être estimé(e).

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Sinon ils sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice courants sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période.

2. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses, lesquelles peuvent influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent rendre nécessaires des ajustements importants. Les causes résident dans les positions individuelles de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquelles il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont en outre influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments.

Nous renvoyons également aux commentaires fournis aux paragraphes «Reconnaissance du chiffre d'affaires» et «Activités visées par la LApEI» dans la note 1, ainsi qu'aux explications données dans la note 25.

3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net dans le segment Utilisation du réseau enregistre une nette baisse d'environ CHF 290 millions par rapport à l'exercice précédent. Comparé à l'exercice précédent, Swissgrid a enregistré nettement moins de recettes sur la vente aux enchères de capacités limites de congestion aux frontières nationales. Pendant l'exercice sous revue, Swissgrid a utilisé des revenus de ventes aux enchères de 2017 déjà réalisés et des revenus de ventes aux enchères 2016 qui n'ont pas encore été utilisés au cours de l'exercice précédent, soit un montant de CHF 136 millions, pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. En 2016, les revenus de ventes aux enchères des années 2013–2016 s'élevaient à CHF 433,8 millions.

En raison de la diminution des recettes tarifaires, les chiffres d'affaires ont également baissé dans les segments Prestations de services système générales (CHF –14,7 millions) et Pertes de transport (CHF –11,1 millions) par rapport à l'exercice précédent. Ce n'est pas le cas du segment Énergie réactive, qui voit son chiffre d'affaires net augmenter de CHF 26,7 millions, en raison de l'affectation plus importante par rapport à l'exercice précédent issue des recettes de tarif PSS générales à hauteur de CHF 26,2 millions.

Le chiffre d'affaires net a globalement baissé de CHF 1250,8 millions à CHF 948,2 millions par rapport à l'exercice précédent, principalement à cause du fort recul des revenus nets dans le segment Utilisation du réseau.

Charges d'approvisionnement

Les charges d'approvisionnement, qui totalisent CHF 294,1 millions, sont nettement inférieures à celles de l'exercice précédent (CHF 767,3 millions), qui incluaient l'indemnisation de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport. Même corrigées de cette valeur, les charges d'approvisionnement ont nettement diminué par rapport à l'exercice précédent.

Dans le segment Utilisation du réseau, les indemnités ultérieures pour les coûts d'exploitation et de capital versées aux anciens propriétaires du réseau de transport ont été inférieures de CHF 52,2 millions par rapport à l'exercice précédent. Les coûts d'acquisition dans le segment Prestations de services système générales ont également baissé par rapport à l'exercice précédent. La baisse de CHF 30,2 millions pendant l'exercice sous revue résulte d'une diminution des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage par rapport à l'exercice précédent.

En revanche, les charges d'approvisionnement attribuables aux prestations de services système individuelles (Pertes de transport et Énergie réactive) ont augmenté de CHF 41 millions par rapport à l'exercice précédent. Outre l'augmentation de la quantité d'énergie de pertes de transport acquise par rapport à l'exercice précédent, la nette hausse des prix de l'énergie durant l'exercice 2017 a principalement pesé sur les charges d'approvisionnement.

Vous trouverez de plus amples informations concernant les différents segments, y compris les répercussions sur les différences de couverture, dans les comptes annuels selon les Swiss GAAP RPC dans la note 4.

4. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2017	2016
Règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie	6,6	5,4
Règlement gestion des congestions	7,3	7,7
Établissement garanties d'origine – énergie renouvelable	4,9	3,9
Autres	1,0	1,2
	19,8	18,2

Le règlement des activités conformément à la loi sur l'énergie (LEne) comporte des indemnités de charges liées à la RPC (rétribution à prix coûtant du courant injecté), au FFS (financement des frais supplémentaires) et à la RU (rétribution unique).

5. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2017	2016
Entretien du réseau	29,4	25,9
Commande des installations de réseau	5,4	10,7
Autres prestations dans le secteur du réseau	14,9	17,0
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	25,6	34,7
Maintenance matériel et logiciels	9,2	9,6
	84,5	97,9

Avec la mise en service du nouveau système de conduite du réseau, Swissgrid peut d'ores et déjà commander elle-même la moitié des postes de couplage à la fin 2017, ce qui a permis de remplacer des contrats de commande des installations de réseau au cours de l'exercice. Par conséquent, le poste Commande des installations de réseau a diminué par rapport à l'exercice précédent, tout comme les charges des prestations de projet, de conseil et des prestations en nature. Leur diminution s'explique par une baisse des coûts des activités de projet et une baisse de manière générale des besoins en prestations de tiers par rapport à 2016.

Les autres prestations de services dans le secteur du réseau incluent notamment les prestations fournies par des tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

6. Charges de personnel

mio CHF	2017	2016
Salaires, bonus, allocations	71,3	70,4
Assurances du personnel	13,1	12,2
Autres charges de personnel	3,8	4,0
	88,2	86,6

Les autres charges de personnel comprennent notamment l'avantage sur les frais de restauration des collaborateurs, les coûts liés à la formation initiale et complémentaire et au recrutement, ainsi que les frais forfaitaires.

La moyenne annuelle des emplois à temps plein était supérieure à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

7. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2017	2016
Loyers	7,3	7,2
Rentes de droit de superficie	4,4	1,5
Location d'installations de communication/frais de télécommunication	3,7	3,9
Honoraires et frais du Conseil d'administration, y compris prestations sociales	0,8	0,8
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,0	1,9
Taxes, redevances, concessions	4,0	5,0
Assurances	2,1	2,2
Autres frais d'administration	2,8	2,2
	27,1	24,7

Dans sa décision du 20 octobre 2016 concernant la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport, l'EiCom a également fixé des valeurs plus élevées pour les rentes de droit de superficie à indemniser de manière récurrente. L'exercice précédent, l'indemnisation des rentes de droit de superficie plus élevées pour les années 2013–2016 était incluse dans l'indemnité découlant de la mise en œuvre de la décision de l'EiCom et figurait ainsi au poste Charges d'approvisionnement. Compte tenu de ce fait, le poste Rentes de droit de superficie a augmenté par rapport à l'exercice précédent.

Les honoraires et frais du Conseil d'administration sont des rétributions brutes fixes. La rétribution versée au Président du Conseil d'administration s'élevait à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2017 une rémunération au prorata temporis comprise entre CHF 55 000 et CHF 70 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 55 000 à CHF 70 000).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de gouvernement d'entreprise.

8. Liquidités

Les liquidités ont déjà été mises à disposition au 31 décembre 2017 pour rembourser des prêts convertibles le 3 janvier 2018 à hauteur de CHF 142,2 millions. Lors de l'exercice précédent, le 31 décembre 2016, les liquidités incluaient CHF 417,4 millions pour le premier règlement au 3 janvier 2017 de l'indemnisation résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EiCom le 20 octobre 2016.

9. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2017, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 66,9 millions (exercice précédent: CHF 70,9 millions).

10. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations délivrées non facturées	46,4	39,4
Divers	3,1	4,1
	49,5	43,5

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires et les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

11. Postes du bilan tenus à titre fiduciaire

Suite à l'approbation de l'ECom du 16 novembre 2017, des revenus des ventes aux enchères de 2017 pour un montant de CHF 120 millions ont pu être versés à Swissgrid au cours de l'exercice pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. Le transfert des revenus de ventes aux enchères de 2017 qui n'ont pas encore été utilisés à hauteur de CHF 32,8 millions (exercice précédent: CHF 15,7 millions) à Swissgrid pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport aura lieu en 2018.

12. Immobilisations financières

Comme durant l'exercice précédent, les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation, à hauteur de CHF 2,0 millions (exercice précédent: CHF 2,0 millions) sont également inscrites dans les actifs financiers.

13. Participations

		Capital- actions en mio	Part en %
CESOC SA	A	0,100	50,0
Joint Allocation Office (JAO)	B	0,100	5,0
TSCNET Services GmbH	C	0,033	7,7
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	D	52,119	5,0
Pronovo AG	E	0,100	100,0
AET NE1 SA	A	0,100	100,0

ALENA Aletsch Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Alpiq Netz AG Gösigen/Laufenburg	A	0,100	100,0
Alpiq Réseau SA Lausanne/Laufenburg	A	0,100	100,0
BKW Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
CKW Grid AG	A	0,100	100,0
EGL Grid AG	A	0,100	100,0
ewb Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
ewz Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
FMV Réseau SA	A	0,100	100,0
Kraftwerke Hinterrhein Netz AG	A	0,100	100,0
LENA Lonza Energie Netz AG	A	0,100	100,0
Nordostschweizerische Kraftwerke Grid AG	A	0,100	100,0
Ofible Rete SA	A	0,100	100,0
Ofima Rete SA	A	0,100	100,0
Repower Transportnetz AG	A	0,100	100,0
SN Übertragungsnetz AG	A	0,100	100,0
Übertragungsnetz Basel/Laufenburg AG	A	0,100	100,0

Lettres utilisées pour les sites et la monnaie:

A = Laufenburg (CH) | monnaie CHF
 B = Luxembourg (Lux) | monnaie EUR
 C = Munich (D) | monnaie EUR
 D = Paris (F) | monnaie EUR
 A = Frick (CH) | monnaie CHF

Pronovo AG a été créée suite à la révision de la loi sur l'énergie le 3 novembre 2017 en tant que filiale à 100% de Swissgrid. L'activité opérationnelle commence le 3 janvier 2018 et inclut la gestion des programmes d'encouragement de la Confédération pour les énergies renouvelables ainsi que la gestion des garanties d'origine.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait soit les filiales n'ont pas d'influence déterminante sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64 al. 5 LEn.

Autrement, les données n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

14. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Installations en construction	299,1	298,0
Postes de couplage	803,7	758,8
Lignes	944,5	940,1
Terrains et bâtiments	93,8	87,3
Autres immobilisations corporelles	7,6	5,8
	2 148,7	2 090,0

L'augmentation pendant l'exercice sous revue s'explique par la forte activité d'investissement (investissements de CHF 170,0 millions).

15. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Immobilisations incorporelles en développement	29,1	67,1
Droit d'utilisation	82,9	77,8
Logiciels	60,4	21,6
Pertes de fusion (goodwill)	125,7	134,1
	298,1	300,6

En raison notamment de la mise en service du nouveau système de conduite du réseau, des investissements à hauteur de CHF 40 millions ont été transférés de la catégorie Immobilisations incorporelles en développement à la catégorie Logiciels.

16. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Lors de l'exercice précédent, l'indemnité de plus de CHF 417,4 millions résultant de la mise en œuvre de la décision rendue par l'EICOM le 20 octobre 2016 était incluse dans les engagements résultant de livraisons et de prestations.

Au 31 décembre 2017, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 19,6 millions (exercice précédent: CHF 347,9 millions).

17. Autres créances

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Taxe sur la valeur ajoutée	9,4	4,5
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	2,1	4,7
Autres	1,9	3,1
	13,4	12,3

Au 31 décembre 2017, le poste Autres contenait des engagements envers la CPE Fondation de prévoyance Énergie à hauteur de CHF 1,0 million (dans l'exercice précédent, les CHF 0,9 million envers la CPE figuraient dans les comptes de régularisation passifs).

18. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Prestations délivrées non facturées	81,5	99,9
Personnel et assurances du personnel	8,5	12,0
Intérêts courants et agio d'émission obligataire	10,8	10,9
Impôts	24,2	18,5
	125,0	141,3

19. Engagements financiers

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Emprunts	850,0	850,0
Prêts convertibles	862,1	862,1
Prêts	0,1	–
Total engagements financiers	1 712,2	1 712,1
dont à court terme	142,2	–

Emprunts

Montant nominal en CHF	Taux d'intérêt	Durée	Expiration à la valeur nominale
350 millions	1,000%	2013–2020	30.01.2020
350 millions	1,625%	2013–2025	30.01.2025
150 millions	0,625%	2015–2030	21.02.2030

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés chaque année à 1/5 à partir de la cinquième année. En outre, les prêts sont assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont rémunérés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les conditions des intérêts et échéances des prêts convertibles et des prêts se présentent comme suit:

Position	Taux d'intérêt par an (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans
Prêts convertibles	3,405%–3,93%	142,2	659,3	60,6
Prêts	0,00%	–	–	0,1

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leurs valeurs nominales.

Au 31 décembre 2017, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élèvent à CHF 480,6 millions (exercice précédent: CHF 480,6 millions).

20. Provisions

mio CHF	31.12.2017	31.12.2016
Restructuration	1,7	3,3
Démantèlement	6,7	6,7
Plan de fidélisation des collaborateurs	0,4	0,3
Coûts procéduraux	2,7	3,4
Total provisions	11,5	13,7
dont à court terme	3,3	3,4

Frais de procédures en justice

Suite aux reprises du réseau le 3 janvier 2013 et le 5 janvier 2015, qui ont abouti à la scission entre les entités transitoires et les sociétés pour l'exploitation du réseau, des dispositions contractuelles obligent Swissgrid à prendre en charge les frais des procédures juridiques des entités transitoires. La provision correspond aux dépenses futures que Swissgrid devra réaliser pour couvrir les dépenses et frais d'avocats encourus dans les procédures administratives menées par les entités transitoires.

Le montant de la provision comprend également les dépenses estimées et les frais de justice à verser par Swissgrid dans le cadre de ses propres procédures administratives.

21. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 31 791 713 (exercice précédent: 31 791 713) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

22. Créances conditionnelles

Méthode de décompte pour PSS et suppléments LENE

L'EiCom a informé par le biais de la directive 3/2016 concernant la méthode de décompte pour les PSS et les suppléments LENE sur l'introduction d'une méthode de décompte affinée pour le tarif PSS ainsi que les suppléments LENE. La mise en œuvre de cette méthode prévoit que le décompte final entre Swissgrid et les gestionnaires de réseau de distribution sur le tarif PSS de l'exercice précédent doit être établi l'année suivante.

Il résultera de ce décompte des créances de Swissgrid envers les gestionnaires de réseau de distribution. La présence d'une créance conditionnelle résulte du fait qu'il est impossible de chiffrer avec fiabilité le montant de ces créances au moment de l'établissement des comptes annuels de Swissgrid. Le décompte final des suppléments LENE pour 2017 sera réalisé entre la fondation RPC, respectivement Pronovo AG et les gestionnaires de réseau de distribution.

23. Cautionnements

Swissgrid octroie formellement des garanties contre les risques liés aux projets géothermiques. Elles sont économiquement supportées par la fondation RPC et présentées en conséquence dans les comptes annuels de cette dernière. La fondation RPC est indépendante de Swissgrid; elle remplit un mandat légal spécial dans le domaine de la promotion des énergies renouvelables et est donc économiquement responsable de ces garanties.

Au 31 décembre 2017, il existe des garanties d'un montant total de CHF 56,6 millions (exercice précédent: CHF 56,6 millions) en faveur d'AGEPP SA (CHF 8,8 millions) et de Geo-Energie Suisse AG (CHF 47,8 millions).

Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi sur l'énergie le 1^{er} janvier 2018, les cautionnements existants et la future émission de nouveaux cautionnements sont transférés à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

24. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Coûts de réseau

Pour la période de 2009 à la date de cession respective des éléments de réseau appartenant au réseau de transport, les anciens propriétaires peuvent prétendre aux frais d'exploitation et de capital imputables ordonnés par l'EiCom. Par conséquent, plusieurs procédures sont actuellement en cours. En outre, d'anciens propriétaires ont déposé à l'EiCom des demandes de fixation officielle de la valeur des installations et des coûts d'exploitation et de capital non encore déclarés.

C'est la raison pour laquelle il est impossible d'estimer définitivement les coûts avant la date de clôture du bilan. Swissgrid a comptabilisé dans ses comptes annuels les coûts de réseau qui ont

été décidés. Il est impossible de livrer une estimation fiable des coûts de réseau supplémentaires. Les coûts d'exploitation et de capital à indemniser pourraient être compris entre CHF 20,0 millions et CHF 60,0 millions.

D'éventuelles modifications ultérieures du niveau de compensation seront prises en compte lors du calcul des tarifs annuels et auront un impact sur les coûts des années fiscales suivantes. Elles n'ont aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid.

Valeur de transaction à retenir pour le réseau de transport

Suite à la décision de l'EiCom du 20 octobre 2016, la méthode de fixation de la valeur déterminante du réseau de transport a été définitivement arrêtée, et une première indemnisation calculée sur la base de cette méthode a été versée le 3 janvier 2017. L'indemnisation finale d'après cette méthode ne pourra être déterminée qu'après la clôture définitive de l'ensemble des procédures pertinentes pour l'évaluation dans le cadre de la réévaluation 2. Il est difficile d'estimer les conséquences fiscales à l'heure actuelle. Néanmoins, l'issue de la procédure n'influencera pas directement le résultat de Swissgrid.

Joint Allocation Office (JAO)

En qualité d'actionnaire de Joint Allocation Office (JAO), Swissgrid est tenue contractuellement de supporter les coûts annuels proportionnels.

TSCNET Services GmbH

En qualité de sociétaire de TSCNET Services GmbH, Swissgrid est tenue par contrat de prendre en charge les coûts annuels proportionnels.

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus de contrats de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e -5 ^e année	Total
31.12.2017	0,5	1,2	1,7
31.12.2016	0,3	0,2	0,5

Baux de longue durée

Des baux à long terme aux durées fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2017	50,4	41,6	39,6	131,6
31.12.2016	4,8	80,8	43,2	128,8

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement les engagements locatifs futurs basés sur le contrat de bail conclu en 2014 pour le nouveau siège principal de Swissgrid à Aarau. Le nouveau site à proximité directe de la gare s'inscrit dans la stratégie de l'entreprise, qui pourra s'y installer mi-2018. Les sites actuels à Frick et à Laufenburg seront abandonnés à cette date.

25. Procédures juridiques

Le risque cumulé pour les coûts non imputables est évalué à CHF 209,8 millions au 31 décembre 2017 (exercice précédent: CHF 194,2 millions). Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que tous les coûts doivent être considérés comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc entièrement pris en compte dans les différences de couverture.

Vous trouverez des informations détaillées sur les procédures juridiques dans les comptes annuels établis selon les Swiss GAAP RPC dans la note 3.

26. Honoraires de révision

En 2017, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 0,17 million (exercice précédent: CHF 0,19 million) et à CHF 0,01 million (exercice précédent: CHF 0,07 million) pour les autres services.

27. Événements postérieurs à la date du bilan

Acquisition d'autres parties du réseau de transport

Le 3 janvier 2018, Swissgrid a acquis des installations du réseau de transport d'une apporteuse. Le transfert porte sur des installations, qui, pour divers motifs juridiques, n'avaient pas pu être acquises jusqu'à maintenant par Swissgrid.

Dans ce contexte, le capital-actions a été relevé de CHF 317,9 millions à CHF 318,1 millions. L'ancienne propriétaire a été indemnisée à 30% sous forme d'actions Swissgrid (CHF 0,7 million) et à 70% sous forme de prêts (CHF 1,6 million), convertibles pour moitié en fonds propres.

Deux réévaluations sont également prévues à l'occasion de cette reprise du réseau. La première aura vraisemblablement lieu à l'automne 2018, la seconde et dernière lorsque la valeur et la taille de l'ensemble du réseau de transport auront été définitivement fixées par voie juridique.

Transfert de patrimoine à Pronovo AG

Le 3 janvier 2018, Swissgrid transfère par contrat de transfert de patrimoine les actifs nécessaires à l'activité de Pronovo AG et les engagements existants à cette date que Pronovo AG doit reprendre.

Liquidation de CESOC SA

Les actionnaires de CESOC SA ont décidé de liquider CESOC SA lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2018. La société sera dissoute en 2018 conformément aux prescriptions juridiques. CESOC SA n'employait aucun collaborateur.

Autrement, aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2017 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2017 ont été approuvés le 23 avril 2018 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'Assemblée générale et validés pour publication.

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2017	2016
Report de l'exercice précédent	268 085 749,24	204 215 678,38
Bénéfice de l'exercice	102 248 287,30	85 679 186,05
Bénéfice au bilan	370 334 036,54	289 894 864,43
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	–	–
Versement de dividendes	29 401 333,66	21 809 115,19
Report à nouveau	340 932 702,88	268 085 749,24
Total affectation	370 334 036,54	289 894 864,43

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Compte tenu de la réévaluation 1 prévue à l'automne 2018 pour les éléments du réseau incorporés le 3 janvier 2018, suite à laquelle, sur la base du capital conditionnel (art. 3a des statuts), de nouvelles actions seront émises qui seront également assorties d'un droit de distribution de dividendes pour l'exercice 2017 conformément aux accords contractuels passés entre Swissgrid et les apporteurs, il convient de fixer la date de versement des dividendes après l'achèvement de la réévaluation 1. Le montant distribué par action sera déterminé par le nombre d'actions donnant droit à dividende, qui résulte après l'achèvement de la réévaluation 1.

Laufenburg, le 23 avril 2018

Pour le Conseil d'administration:
Adrian Bult, Président



Rapport de l'organe de révision

A l'assemblée générale de Swissgrid SA, Laufenburg

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 52 à 64) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels». Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement



Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des états financiers et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Exactitude du calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2017, Swissgrid présente un EBIT (résultat avant intérêts et impôts) de CHF 173.4 millions. La variation des différences de couverture s'élève à CHF -171.1 millions.

L'EBIT devant être indiqué dans les comptes annuels de Swissgrid est défini par la loi et résulte de la multiplication des biens investis nécessaires à l'exploitation par les taux d'intérêt réglementaires applicables, plus les impôts. Les biens investis nécessaires à l'exploitation comprennent les installations du réseau de transport, notamment les installations en construction, les immobilisations incorporelles, l'actif circulant net calculé sur une base mensuelle et les différences de couverture cumulées.

Les différences de quantités et de prix entre les charges et produits réels d'une année, d'une part, et les charges et produits déterminés préalablement au niveau tarifaire pour la même année, d'autre part, engendrent des différences de couverture. Celles-ci sont délimitées en tant qu'excédents ou déficits dans le passif ou l'actif du bilan et doivent être résorbées lors des exercices suivants. La variation annuelle est indiquée séparément dans le compte de résultat sous la rubrique «Variation des différences de couverture».

Il existe le risque que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas calculés conformément aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur et, par conséquent, que l'EBIT et les différences de couverture ne soient pas présentés correctement dans les comptes annuels.

Pour plus d'informations concernant le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Activités visées par la LApEI).

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés et vérification de leur efficacité au moyen de sondages;
- Réconciliation de la méthode utilisée pour le calcul de l'EBIT réglementé et des différences de couverture avec les exigences légales, administratives et réglementaires;
- Calcul a posteriori de la rémunération des différentes composantes des biens investis nécessaires à l'exploitation à l'aide des taux d'intérêt conformément à la base légale (LApEI/OApEI) ainsi qu'aux décisions et aux directives de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) et comparaison avec les valeurs comptabilisées;
- Evaluation de l'intégralité et de la transparence des informations présentées dans les comptes annuels.



Intégralité et exactitude du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Élément clé de l'audit

Pour l'exercice 2017, Swissgrid présente un chiffre d'affaires net de CHF 948.2 millions. Les charges d'approvisionnement s'élèvent à CHF 294.1 millions.

Le calcul du chiffre d'affaires net (puissance) et des charges d'approvisionnement repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou annoncées par des niveaux de réseau situés en aval. Pour le calcul de la puissance, les tarifs réglementés doivent principalement être pris en compte; pour les charges d'approvisionnement il s'agit des prix du marché applicables.

Les activités réglementées de Swissgrid se caractérisent par un volume élevé de transactions basées sur l'IT.

Pour certaines positions du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement, il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ce qui exige de faire des estimations et d'émettre des hypothèses.

En raison du volume des transactions, des diverses interfaces IT et des estimations/hypothèses, il existe le risque que les prestations et les charges ne soient pas déterminées intégralement et correctement.

Pour plus d'informations concernant le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement, voir l'annexe des comptes annuels à la note «2. Incertitudes relatives aux estimations» et à la note «3. Chiffre d'affaires net et charges d'approvisionnement».

Notre approche

Nous avons analysé le processus relatif au calcul du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement et déterminé si les données sur l'énergie ont été comptabilisées intégralement et correctement. A cet égard, nous avons notamment identifié les contrôles clés, puis vérifié leur efficacité au moyen de sondages. Nous avons tenu compte du degré élevé d'intégration de la fourniture et de la saisie des prestations de services par les différents systèmes IT, dans la mesure où nous avons testé l'efficacité des contrôles IT généraux et des contrôles d'application des systèmes IT pertinents au niveau comptable avec l'aide de nos spécialistes IT.

Afin d'évaluer l'intégralité et l'exactitude, nous avons également examiné les principales hypothèses sous un angle critique et évalué l'exactitude des prévisions concernant les délimitations présentées, notamment en comparant rétrospectivement les montants délimités et les montants réels.

De plus, nous avons évalué le caractère approprié des informations présentées dans les comptes annuels en ce qui concerne les positions correspondantes du bilan et du compte de résultat.



Comptabilisation correcte des investissements dans les immobilisations corporelles

Élément clé de l'audit

Les immobilisations corporelles utilisées dans le cadre des activités opérationnelles et les projets en cours y relatifs représentent environ 68% (CHF 2 148.7 millions) de l'actif total.

Dans le cadre de la modernisation nécessaire du réseau de transport afin d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité, les investissements visant à optimiser, renforcer et développer le réseau revêtent une importance stratégique pour Swissgrid.

A cet égard, il existe notamment le risque que les coûts d'entretien et de réparation ne générant pas de plus-value soient comptabilisés à l'actif du bilan au lieu d'être comptabilisés dans le compte de résultat. S'agissant des installations en construction, il existe en outre le risque que les amortissements ne soient pas effectués à partir du moment où l'immobilisation corporelle est utilisée.

Pour plus d'informations concernant les immobilisations corporelles, voir l'annexe des comptes annuels à la note «1. Principes de la présentation des comptes» (paragraphe Immobilisations corporelles) ainsi que à la note «14. Immobilisations corporelles».

Notre approche

Nous avons réalisé principalement les procédures d'audit suivantes:

- Identification des contrôles clés concernant les immobilisations corporelles et vérification de leur efficacité (inclus les contrôles généraux des systèmes IT) au moyen de sondages;
- Evaluation de la possibilité de comptabiliser les nouveaux investissements dans la rubrique Installations en construction, au moyen de sondages, notamment réconciliation des montants comptabilisés avec les factures reçues et des propres prestations activées avec les documents détaillés correspondants;
- Examen critique du moment du transfert des projets achevés ou partiellement achevés de la rubrique Installations en construction vers les catégories d'immobilisation;
- Analyse de l'attribution des installations à la catégorie de placement correcte et réconciliation de la durée d'utilisation attribuée avec le manuel financier de Swissgrid.



Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des mesures d'audit en réponse à ces risques, et nous réunissons les éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, des déclarations volontairement erronées faites à l'auditeur ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de planifier des mesures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations fournies les concernant.
- Nous évaluons si l'établissement du bilan par le conseil d'administration selon le principe de la continuité de l'exploitation est adéquat et si, sur la base des éléments probants recueillis, des incertitudes significatives existent en rapport avec des événements ou des faits, qui pourraient jeter un doute considérable sur les capacités de la société à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude significative, nous sommes dans l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations correspondantes dans l'annexe aux comptes annuels ou, si les informations qu'elle contient sont inappropriées, de rendre une opinion d'audit avec réserve ou défavorable. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou faits futurs peuvent toutefois conduire à l'abandon par la société de la continuité de l'exploitation.

Nous nous entretenons avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, notamment sur l'étendue planifiée et sur le calendrier de l'audit, ainsi que sur les constatations d'audit significatives, y compris les faiblesses significatives éventuelles dans les contrôles internes constatées lors de notre audit.

Nous remettons au conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous confirmons que nous avons respecté les exigences d'indépendance pertinentes, et nous nous entretenons avec eux sur toutes les relations et autres éléments qui peuvent raisonnablement apparaître comme portant atteinte à notre indépendance, ainsi que sur les mesures de sauvetage prises le cas échéant dans ce contexte.



Parmi les éléments sur lesquels nous nous sommes entretenus avec le conseil d'administration ou avec sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants dans l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent ainsi des éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, sauf si la loi ou d'autres dispositions réglementaires en interdisent la publication. Dans des cas extrêmement rares, nous pouvons parvenir à la conclusion de ne pas communiquer un élément dans notre rapport, car il serait raisonnablement possible de s'attendre à ce que les conséquences négatives qui en seraient liées excèderaient les avantages d'une telle communication pour l'intérêt public.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Beatriz Vazquez
Expert-réviseur agréée

Bâle, 23 avril 2018

KPMG AG, Viaduktstrasse 42, Case Postale 3456, 4002 Bâle

KPMG SA est une filiale de KPMG Holding SA, elle-même membre du réseau KPMG d'entreprises indépendantes rattachées à KPMG International Cooperative ("KPMG International"), une personne morale suisse. Tous droits réservés.



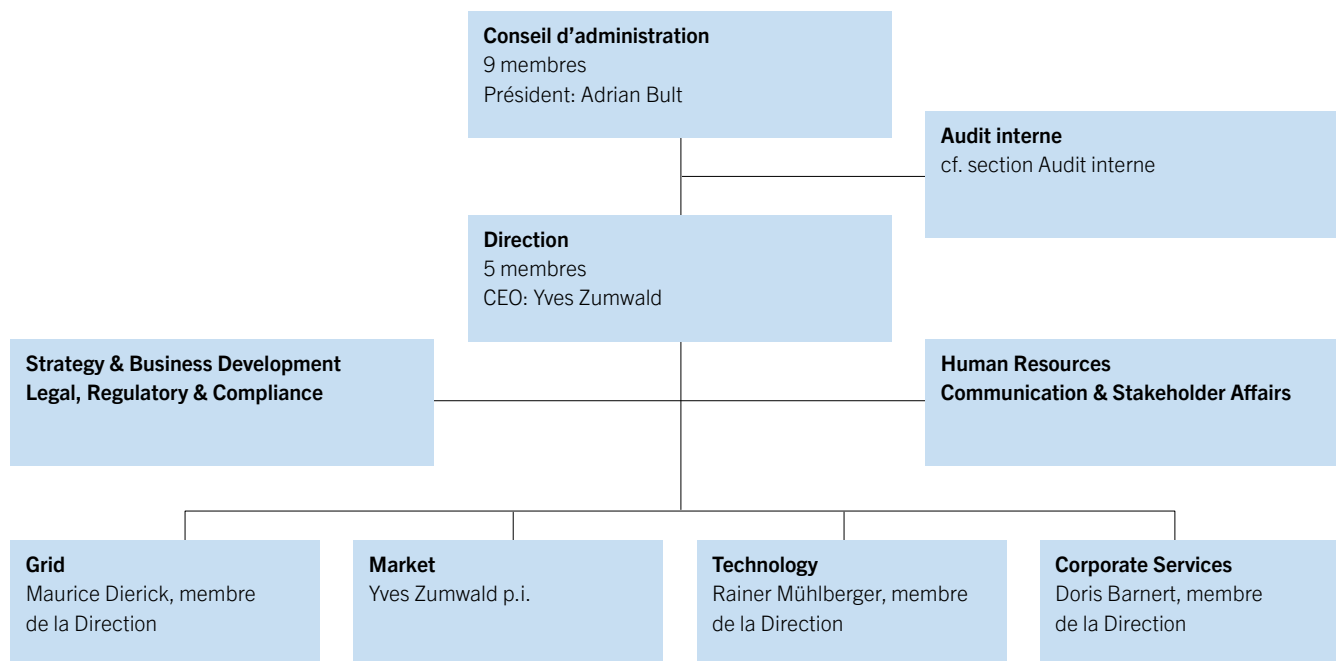
Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à un bon gouvernement d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après reposent sur le «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les informations sont datées du 31 décembre 2017.

Structure d'entreprise et actionnariat

Structure d'entreprise

La structure opérationnelle de l'entreprise Swissgrid est la suivante:



Les participations de Swissgrid sont détaillées au chiffre 13 de l'annexe aux comptes annuels statutaires. Les données relatives à la filiale non consolidée Pronovo AG, créée en 2017, sont également indiquées dans la rétrospective du rapport annuel.

Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

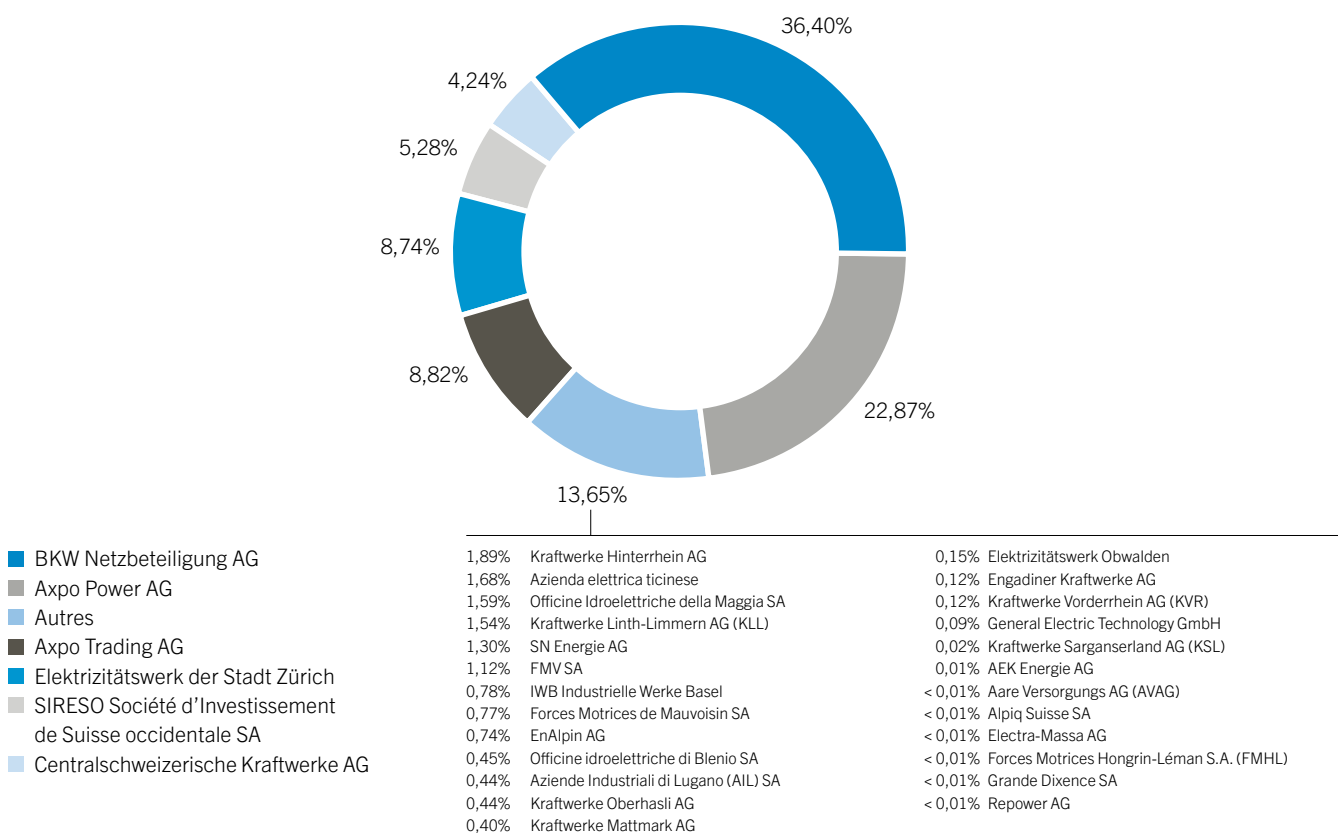
Actionnaires

Les entreprises suivantes sont actionnaires de Swissgrid au 31 décembre 2017: Aare Versorgungs AG (AVAG), AEK Energie AG, Alpiq Suisse SA, Axpo Power AG, Axpo Trading AG, Azienda elettrica ticinese, Aziende Industriali di Lugano (AIL) SA, BKW Netzbeteiligung AG, Centralschweizerische Kraftwerke AG, Elektrizitätswerk der Stadt Zürich, Elektrizitätswerk Obwalden, Electra-Massa AG, EnAlpin AG, Engadiner Kraftwerke AG, FMV SA, Forces Motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Forces Motrices de Mauvoisin SA, General Electric Technology GmbH, Grande Dixence SA, IWB Industrielle Werke Basel, Kraftwerke Hinterrhein AG, Kraftwerke Linth-Limmern AG (KLL), Kraftwerke Mattmark AG, Kraftwerke Oberhasli AG, Kraftwerke Sarganserland AG (KSL), Kraftwerke Vorderrhein AG (KVR), Officine Idroelettriche della Maggia SA, Officine idroelettriche di Blenio SA, Repower AG, SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA et SN Energie AG. Conjointement, elles détenaient 100% du capital-actions de Swissgrid au 31 décembre 2017. Swissgrid est détenue en majorité, directement ou indirectement, par les cantons et les communes. La structure actuelle de l'actionnariat est consultable sur www.swissgrid.ch.

Rapports de propriété de Swissgrid

État au 31 décembre 2017

Tous les pourcentages ont été arrondis



Structure du capital

Capital et restriction de la transmissibilité

Le capital-actions ordinaire au 31 décembre 2017 était composé de 317 917 131 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (dont 158 958 566 actions nominatives A et 158 958 565 actions nominatives B). Le capital-actions conditionnel était composé au 31 décembre 2017 de maximum 128 409 932 actions nominatives à libérer entièrement (actions nominatives A et B à parts égales) d'une valeur nominale unitaire de CHF 1. Le capital-actions est lié aux prêts convertibles utilisés par Swissgrid pour financer le transfert du réseau de transport. Les créanciers peuvent exercer leurs droits de conversion pendant une durée maximale de vingt ans. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription prioritaires des actionnaires sont eux aussi exclus puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés gestionnaires de réseaux apportées comme apport en nature ou d'installations ou l'amélioration simple et rapide de la dotation en capital de Swissgrid.

Conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2017, Swissgrid a aussi acquis des installations supplémentaires du réseau de transport, inscrites au registre du commerce le 3 janvier 2018, augmentant à cette occasion son capital-actions de CHF 215 519 (107 760 actions nominatives A et 107 759 actions nominatives B) (cf. également chiffre 27 de l'annexe aux comptes annuels statutaires).

Il n'y a pas de capital autorisé. Conformément à l'art. 18 al. 5 LApEI, les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse. Le Conseil d'administration gère un registre des actions dans lequel il consigne les noms et adresses des actionnaires et usufruitiers. Dans les rapports avec la société, seules les personnes inscrites au registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits d'actionnaires. Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20^e jour avant ladite assemblée. En vertu de l'art. 18 al. 3 LApEI, le capital-actions et les droits de vote qui y sont liés doivent appartenir en majorité, directement ou indirectement, aux cantons et aux communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de droits d'achat, etc.), ces majorités doivent être garanties. Si une transaction prévue s'oppose à l'une de ces exigences de majorité, l'approbation par le Conseil d'administration doit impérativement être refusée.

Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance. De plus, aucune option n'a été émise.

Modifications du capital

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution du capital-actions dans les comptes annuels Swiss GAAP RPC.

Conseil d'administration



De gauche à droite: Regula Wallimann, Andreas Rickenbacher, Dominique Gachoud, Marcel Frei, Adrian Bult, Ronald Trächsel, Isabelle Moret, Kerem Kern, Claude Nicati

Membres du conseil d'administration, autres activités et liens d'intérêts

Adrian Bult

Président, membre indépendant
Né en 1959, nationalité suisse

Adrian Bult, lic. oec., est membre depuis 2006 et est Président du Conseil d'administration depuis 2012. De 2007 à 2012, Adrian Bult était membre de la Direction (COO) d'Avaloq Evolution AG. Jusqu'en 2007, il était responsable informatique chez Telecom PTT avant d'entrer dans la Direction du Groupe de Swisscom, tout d'abord en tant que CIO, puis en tant que CEO de Swisscom Fixnet, puis finalement en tant que CEO de Swisscom Mobile. Auparavant, il était membre de la Direction d'IBM Suisse.

Liens d'intérêts Président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Bâle, président du Conseil d'administration de AdNovum AG et de Garaio AG, Conseil d'administration de Alfred Müller AG et de SWICA, président du Conseil d'administration de Regent AG et président de la Fondation RPC.

Marcel Frei

Administrateur, représentant de la branche
Né en 1959, nationalité suisse

Marcel Frei, expert diplômé en présentation des comptes et controlling, est membre du Conseil d'administration depuis 2012. Depuis 2012, il est directeur de la centrale électrique de la ville de Zurich (EWZ). Il était auparavant chef des finances et, à partir de 2009, en même temps directeur adjoint d'EWZ.

Liens d'intérêts Administrateur de Énergie Naturelle Mollendruz SA, Kernkraftwerk Gösgen-Däniken AG, AKEB Aktiengesellschaft für Kernenergie-Beteiligungen Luzern, Kraftwerke Oberhasli AG, Energiepark Sisslerfeld AG et de LaZur Energie SA. Marcel Frei est également gérant d'ewz (Allemagne) GmbH et membre du directoire de l'asut (Association Suisse des Télécommunications) et de Fibreoptique Suisse.

Dominique Gachoud

Administrateur, représentant de la branche
Né en 1954, nationalité suisse

Dominique Gachoud, ingénieur diplômé en électrotechnique EPFL, est membre du Conseil d'administration depuis 2017. Il est directeur général du groupe E depuis 2012. Il était auparavant directeur Distribution énergie du groupe E. De 1982 à 2005, il a occupé diverses fonctions de direction dans les Entreprises Électriques Fribourgeoises (groupe E depuis 2005).

Liens d'intérêts Président du CA du groupe E Connect SA et du groupe E Celsius SA, membre du CA du groupe E Greenwatt SA, de EOS Holding SA, de Gaznat SA, de Unigaz SA, de Fingaz SA, de Swiss Gaz Invest AG, de SIRESO SA et de Capital Risque Fribourg SA. Président de l'association regiogrid, vice-président de l'Association des entreprises électriques suisses. Membre du CA de la Chambre de commerce et d'industrie de Neuchâtel.

Kerem Kern

Administrateur, représentant de la branche
Né en 1974, nationalité suisse

Kerem Kern, Dr. iur., avocat, est membre du Conseil d'administration depuis 2017. Il dirige depuis 2012 le secteur Corporate Regulatory Management and Legal Grid chez Axpo Holding AG, où il occupait auparavant le poste de Legal Counsel. De 2007 à 2010, il était avocat chez Baur Hürlimann Rechtsanwälte à Zurich.

Liens d'intérêts Membre du directoire de l'Association des entreprises électriques suisses.

Isabelle Moret

Administratrice, membre indépendant
Née en 1970, nationalité suisse

Isabelle Moret, lic. iur., LL.M., avocate-conseil, est membre du Conseil d'administration depuis 2012. Elle dirige son propre cabinet d'avocats. Elle siège au Conseil national depuis 2006. Auparavant, elle était membre du Grand Conseil du canton du Valais et a été vice-présidente du parti PLR. Les Libéraux-Radicaux de 2008 à avril 2016.

Liens d'intérêts Membre du Conseil de fondation de la caisse de pension ECA-RP, vice-présidente du Conseil d'administration de Retraites Populaires, membre du comité directeur d'économiesuisse (Fédération des entreprises suisses), présidente de la Fédération des Industries Alimentaires Suisses et de H+ Les Hôpitaux de Suisse.

Claude Nicati

Administrateur, représentant cantonal
Né en 1957, nationalité suisse

Claude Nicati, lic. iur., avocat, est membre du Conseil d'administration depuis 2014. Il travaille en tant qu'avocat indépendant pour le cabinet d'avocats Étude d'avocat-e-s NVB (Nicati, Vara, Bigler). Il a été de 2009 à 2013 conseiller d'État du canton de Neuchâtel et chef du Service de l'aménagement du territoire. De 1997 à 2009, il a été juge d'instruction du canton de Neuchâtel avant de devenir procureur général suppléant de la Confédération. Il avait auparavant occupé divers postes d'encadrement dans la police communale et cantonale.

Liens d'intérêts Membre des directoires de Caritas, de la Fondation SolarPlanet, et de l'Ordre des Avocats Neuchâtelois.

Andreas Rickenbacher

Administrateur, représentant cantonal
Né en 1968, nationalité suisse

Andreas Rickenbacher, MSc en économie d'entreprise et sciences politiques est membre du Conseil d'administration depuis 2016. Il est propriétaire d'Andreas Rickenbacher Management AG. De 2006 à 2010, il était conseiller d'État du canton de Berne et chef de la Direction de l'économie. Auparavant, il était à son compte dans le domaine du conseil en entreprise et a, entre autres, fondé la société rickenbacher projekte gmbh. De 1992 à 1998, il était assistant de projets, puis responsable de projets à l'Institut de recherche GfS. De 1994 à 2006, il était membre du Grand Conseil du canton de Berne.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration de BE! Tourismus AG et de Bigla Care AG, Conseil d'administration d'Aebi Schmidt Holding AG, de Bantel&Partner AG, de Bernexpo Holding AG et de HRS Real Estate AG, vice-président de la fondation Switzerland Innovation et membre du comité d'organisation des Courses Internationales du Lauberhorn (FIS Worldcup Wengen).

Ronald Trächsel

Administrateur, représentant de la branche
Né en 1959, nationalité suisse

Ronald Trächsel, lic. rer. pol., est membre du Conseil d'administration depuis 2015. Il est CFO de BWK AG depuis 2014. De 2008 à 2014, il était le CEO du groupe Sika, après avoir été pendant huit ans le CEO et CFO de l'entreprise Vitra. Il a été le CFO de Ringier International de 1995 à 1999.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration de Wyss Graines et Plantes SA, Conseil d'administration de ContourGlobal plc et de Création Baumann AG. Ronald Trächsel est également président du Conseil d'administration d'AEK Onyx AG et Conseil d'administration de Kraftwerke Oberhasli AG.

Regula Wallimann

Administratrice, membre indépendant
Née en 1967, nationalité suisse

Regula Wallimann, lic. oec. HSG, est membre du Conseil d'administration depuis 2017. Elle est conseillère financière indépendante depuis avril 2017. Elle a auparavant travaillé pendant vingt-quatre ans pour KPMG. De 2003 à 2017, en tant que Global Lead Partner, elle était responsable du contrôle de sociétés internationales et a dirigé des équipes de révision, notamment dans les secteurs de la fiscalité, de l'informatique, de la trésorerie et de la compliance.

Liens d'intérêts Administratrice du groupe Straumann, membre du comité directeur de l'Institut für Accounting, Controlling and Auditing ACA HSG de l'Université de Saint-Gall, responsable du Swiss Chapters des WCD (WomenCorporateDirectors).

Démissions au cours de la période sous revue

Doris Russi Schurter le 2 mai 2017

Michael Wider le 2 mai 2017

Andrew Walo le 2 mai 2017

Nouvelles élections au cours de la période sous revue

Dominique Gachoud le 2 mai 2017

Kerem Kern le 2 mai 2017

Regula Wallimann le 2 mai 2017

Élection et durée de mandat

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité des membres et le Président doivent remplir les critères d'indépendance prescrits par l'art. 18 al. 7 LApEI. Le Conseil d'administration est généralement élu lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Tous les cantons réunis ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres du Conseil d'administration de la société (art. 18 al. 8 LApEI). Les membres du Conseil peuvent être réélus à tout moment. Le Conseil d'administration est chargé de sa propre constitution. Il désigne son Président, son Vice-président ainsi que le secrétaire, qui ne doit pas forcément être membre du Conseil d'administration.

Organisation interne

Le Conseil d'administration assume la conduite suprême de la société et la surveillance de la gestion. Il représente la société à l'extérieur et gère toutes les affaires qui ne sont pas confiées à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou des règlements. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18 al. 7 LApEI), tout ou partie de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne doivent pas forcément être des actionnaires. Il décrète le règlement d'organisation et régit les rapports contractuels correspondants. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont régies par le règlement d'organisation. Les membres du Conseil d'administration n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice passé.

Comités du Conseil d'administration

Pour intégrer de façon ciblée les compétences professionnelles et les expériences très diverses des membres dans la prise de décisions ou pour observer son devoir de surveillance par l'établissement d'un rapport, le Conseil d'administration a créé trois comités qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction: le comité Stratégie, le comité Finances et révision et le comité Personnel et rémunération. Les missions et compétences des comités du Conseil d'administration sont régies en détail par le règlement d'organisation.

Comité Stratégie Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Il examine les fondements stratégiques à la demande du Conseil d'administration et contrôle régulièrement la stratégie pour le compte de celui-ci. Ce comité rend des avis sur les demandes concernant les questions stratégiques.

Le comité Stratégie s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice écoulé.

Membres:

- Adrian Bult (présidence, depuis 2012)
- Marcel Frei (depuis le 2 mai 2017)
- Kerem Kern (depuis le 2 mai 2017)
- Claude Nicati (depuis 2014)

Changements au cours de la période sous revue:

- Marcel Frei (transfert du comité Finances et révision au 2 mai 2017)
- Kerem Kern (élu le 2 mai 2017)
- Andrew Walo (démission le 2 mai 2017)
- Michael Wider (démission le 2 mai 2017)

Comité Finances et révision Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégralité des comptes, le respect des prescriptions légales, la qualification ainsi que les prestations de l'organe de révision externe. Il évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il veille en outre à ce que l'organe de révision externe reçoive régulièrement toutes les informations relatives à la situation financière et à la marche des affaires. Enfin, il prend les mesures nécessaires préalablement au choix ou à la révocation de l'organe de révision. Le comité Finances et révision s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice passé.

Membres:

- Regula Wallimann (présidence depuis le 2 mai 2017)
- Dominique Gachoud (depuis le 2 mai 2017)
- Ronald Trächsel (depuis 2015)

Changements au cours de la période sous revue:

- Doris Russi Schurter (démission le 2 mai 2017)
- Regula Wallimann (élue le 2 mai 2017)
- Marcel Frei (transfert dans le comité Stratégie au 2 mai 2017)
- Dominique Gachoud (élu le 2 mai 2017)

Comité Personnel et rémunération Le comité Personnel et rémunération définit les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction, et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Il fixe les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Il remet des avis sur les changements au sein de la Direction demandés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au sein du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice écoulé.

Membres:

- Isabelle Moret (présidence depuis 2014)
- Adrian Bult (depuis 2012)
- Andreas Rickenbacher (depuis 2016)

Changement au cours de la période sous revue: aucun

Comités spéciaux Le Conseil d'administration peut constituer des comités ad hoc pour des missions bien spécifiques. Aucun de ces comités ne s'est réuni au cours de l'exercice passé.

Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la direction

Instruments d'information et de contrôle Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments suivants pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction présente et commente la marche des affaires et expose tous les thèmes importants soumis à discussion ou décision.
- Le rapport adressé au Conseil d'administration est établi chaque trimestre et contient des chiffres clés importants qui rendent compte de l'évolution des finances de la société, complétés par les commentaires de la Direction.
- Le rapport écrit du CEO est remis à chaque réunion ordinaire du Conseil d'administration. Il aborde aussi des thèmes récurrents, par exemple le reporting PSS, les projets d'extension du réseau et les indicateurs clés de performance (KPI).
- Le Conseil d'administration dispose d'autres instruments d'information périodique: le rapport des risques et les rapports sur les évolutions en cours dans le secteur de l'énergie en Suisse et en Europe.
- L'organe de révision externe rédige chaque année un rapport écrit adressé au Conseil d'administration (cf. à ce sujet les explications de la section Révision externe).

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) joue un rôle essentiel dans le pilotage et la surveillance de l'entreprise. Il regroupe tous les processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction afin de garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid. Les contrôles internes des opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation. Ils accompagnent le travail ou se situent immédiatement en amont ou en aval de celui-ci. Les contrôles internes ne constituent pas une fonction séparée mais font partie intégrante des processus. Le système de contrôle interne de Swissgrid intervient à tous les niveaux de l'organisation et exige un grand sens des responsabilités de la part des collaborateurs.

Audit interne L'Audit interne est placée sous l'autorité du Conseil d'administration. Certaines activités de gestion opérationnelle peuvent être confiées au comité Finances et révision. L'Audit interne fournit des services de contrôle et de conseil indépendants qui visent à créer de la valeur ajoutée, à contrôler les procédures d'entreprise en termes de respect de la régularité, des exigences légales et réglementaires ainsi qu'en termes d'efficacité, et à proposer des améliorations correspondantes. L'Audit interne aide l'organisation à remplir ses missions. Pour ce faire, il applique une méthode systématique et ciblée pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gestion des risques, des contrôles et des processus

de gestion et de surveillance (gouvernement). Le Conseil d'administration approuve chaque année le plan de révision de l'Audit interne sur demande du comité Finances et révision. L'Audit interne applique une méthode d'audit axée sur les risques. Les rapports d'audit sont remis au Président et au comité Finances et révision, puis soumis à discussion. La mise en œuvre des mesures est surveillée.

L'Audit interne a effectué six audits, un mandat spécial et a soutenu un projet au cours de l'exercice sous revue. Pour réaliser les audits, le responsable de l'Audit interne peut recourir à un co-sourcing avec une société d'audit indépendante de l'organe de révision externe. En outre, une évaluation externe de la qualité (EQA – External Quality Assessment) de l'Audit interne a également été réalisée au cours de l'exercice sous revue.

Gestion des risques Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion du risque de Swissgrid porte sur toute l'organisation, tient compte des normes établies (ISO 31000, COSO Enterprise Risk Management Framework) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernement d'entreprise et à celles de la législation suisse. Des informations complémentaires sur les modalités d'évaluation des risques figurent dans le rapport de situation.

Direction



De gauche à droite: Doris Barnert, Rainer Mühlberger, Maurice Dierick, Yves Zumwald

Membres de la direction, autres activités et liens d'intérêts

Yves Zumwald

CEO et responsable Market p.i.
Né en 1967, nationalité suisse

Yves Zumwald, Ing. dipl., dipl. EPG-EPF en énergie, est CEO de Swissgrid depuis mars 2016 et responsable Market par intérim depuis juin 2017. De 2014 à mars 2016, il a été membre de la Direction et responsable Grid. De 2009 à 2014, il a été membre de la Direction et responsable du secteur Distribution du groupe Romande Énergie. Il a auparavant travaillé chez EOS Holding (Énergie Ouest Suisse), d'abord en tant que responsable de l'utilisation du réseau et de l'accès au réseau, ensuite pour EOS Réseau en tant que membre de la Direction du service Infrastructure. Il a débuté sa carrière professionnelle chez EOS et Orange Communications.

Liens d'intérêts Responsable du service Électricité du secteur Énergie de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays jusqu'au 28 février 2017, membre du directoire (Board) du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (REGRT-E) depuis mi-2017 et administrateur des entités transitoires (cf. chiffre 13 des comptes annuels statutaires).

Doris Barnert

CFO, responsable Corporate Services
Née en 1969, nationalité suisse

Doris Barnert, architecte diplômée de l'EPF Zurich, MAS Corporate Finance, Executive MBA HSG, est membre de la Direction depuis avril 2017. De 2008 à 2017, elle était directrice des finances (CFO) et membre de la Direction de Solothurner Spitäler AG. De 2006 à 2008, elle était responsable des Finances du Génie ferroviaire Suisse romande au sein de la division Infrastructure des CFF. Elle avait auparavant dirigé divers projets dans la division Infrastructure. Elle a débuté sa carrière dans le domaine de l'architecture.

Liens d'intérêts Membre du Conseil de fondation de la Fondation RPC et administratrice des entités transitoires.

Maurice Dierick

Responsable Grid
Né en 1964, nationalité néerlandaise

Maurice Dierick, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique, est membre de la Direction depuis juin 2016. Il dirigeait auparavant le service Grid Infrastructure de Swissgrid. De 2012 à 2015, il a travaillé sur mandat d'Ernst & Young entre autres chez Western Power en Australie. De 2004 à 2012, il a accompagné, en tant que conseiller indépendant, divers projets de transformation dans l'Asset Management d'entreprises du secteur énergétique allemandes, françaises et suisses, parfois en collaboration avec d'autres sociétés de conseil comme Pöyry. Il avait auparavant travaillé comme ingénieur dans de grandes sociétés industrielles en France et en Allemagne avant de changer pour le conseil en 1998, notamment pour Cap Gemini Ernst & Young aux Pays-Bas.

Liens d'intérêts Vice-président de la Commission spécialisée pour les questions sur la haute tension.

Rainer Mühlberger

Responsable Technology

Né en 1958, nationalités suisse et allemande

Rainer Mühlberger, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en génie mécanique, est membre de la Direction depuis 2013. Après avoir dirigé le secteur Strategy & Development, il a été nommé responsable du nouveau secteur Technology en février 2016. Il est entré chez Swissgrid en 2011 en tant que responsable Stratégie. Il a été CEO de Swisscom Directories SA de 2008 à 2011 après avoir été membre de la Direction de Swisscom Fixnet SA de 2002 à 2007, tout d'abord en tant que responsable Business Development, puis comme responsable informatique. Il était auparavant Project Manager Corporate Strategy chez Swisscom SA.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration de CESOC AG (en liquidation) et administrateur de JAO SA.

Démission au cours de la période sous revue

Jörg Spicker, responsable Market Operations, le 31 mai 2017

Nomination au cours de la période sous revue

Doris Barnert, CFO et responsable Corporate Services, le 1^{er} avril 2017

Rétributions

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rétribution fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère selon qu'il s'agit du Président ou des autres membres du Conseil d'administration. La rétribution des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable, en fonction de la réalisation des objectifs de l'entreprise et personnels. Le montant de la rétribution des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération dans le cadre prescrit par le Conseil d'administration. Les rétributions versées aux membres de la Direction et du Conseil d'administration sont publiées aux chiffres 8 et 9 de l'annexe aux comptes annuels Swiss GAAP RPC.

Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont réglés dans la loi et les statuts. Les statuts sont consultables sur www.swissgrid.ch. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

Révision externe

Mandat et honoraires

KPMG SA, Bâle, est l'organe de révision légal de Swissgrid SA. Le mandat de révision lui a été accordé pour la première fois pour l'exercice 2005/2006 (exercice prolongé). Le réviseur responsable, Rolf Hauenstein, assure cette fonction depuis l'exercice 2015. L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, KPMG a perçu une rémunération de CHF 169 500 au cours de l'exercice passé. D'autres prestations ont donné lieu à une rémunération totale de CHF 7200.

Instruments d'information

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de la révision externe. À cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils s'appuient sur les documents établis par l'organe de révision externe, dont le rapport complet, de même que sur les avis rendus à l'oral et par écrit sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.

Impressum

Le rapport annuel est publié en allemand, en français et en anglais.
En cas de différences d'interprétation, le texte allemand fait foi.
Vous trouverez des informations complémentaires sur Swissgrid
sur www.swissgrid.ch.

Édité par

Swissgrid SA, www.swissgrid.ch

Conception et réalisation

SOURCE Associates AG, Zurich

Photographie

Luxwerk, Tom Haller

Production

Neidhart + Schön AG, Zurich

Cette édition a été imprimée sur du papier certifié FSC (Forest Stewardship Council). L'objectif premier de cette organisation est de promouvoir une gestion responsable et durable du patrimoine forestier, afin que les générations futures disposent de ressources d'une qualité identique à celle dont nous bénéficions aujourd'hui.

Toute reproduction ou réimpression sans
l'accord de l'éditeur est strictement interdite.





Swissgrid SA

Dammstrasse 3
Case postale 22
5070 Frick
Suisse

Werkstrasse 12
5080 Laufenburg
Suisse

À partir de juin 2018:
Bleichemattstrasse 31
5000 Aarau
Suisse

Route des Flumeaux 41
1008 Prilly
Suisse

T +41 58 580 21 11
F +41 58 580 21 21
info@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch